

Collection
Mouvement sociaux

no MS0903
La lutte contre la privatisation
partielle du parc national du
Mont-Orford

Suzie Cloutier

Sous la direction d'Yvan Comeau, avec
la collaboration de Thuy-Diep Luu

septembre 2009

Cahiers du Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES)
Collection Mouvements sociaux - no **MS0903**
« **La lutte contre la privatisation partielle du parc national du Mont-Orford** »
Suzie Cloutier

ISBN-10 : **2-89605-312-3**
ISBN-13 : **978-2-89605-312-4**
EAN : **9782896053124**

Dépôt légal : septembre 2009

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives nationales du Canada

PRÉSENTATION DU CRISES

Notre Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES) est une organisation interuniversitaire qui étudie et analyse principalement « les innovations et les transformations sociales ».

Une innovation sociale est une intervention initiée par des acteurs sociaux pour répondre à une aspiration, subvenir à un besoin, apporter une solution ou profiter d'une opportunité d'action afin de modifier des relations sociales, de transformer un cadre d'action ou de proposer de nouvelles orientations culturelles.

En se combinant, les innovations peuvent avoir à long terme une efficacité sociale qui dépasse le cadre du projet initial (entreprises, associations, etc.) et représenter un enjeu qui questionne les grands équilibres sociétaux. Elles deviennent alors une source de transformations sociales et peuvent contribuer à l'émergence de nouveaux modèles de développement.

Les chercheurs du CRISES étudient les innovations sociales à partir de trois axes complémentaires : le territoire, les conditions de vie et le travail et l'emploi.

Axe innovations sociales, développement et territoire

- Les membres de l'axe innovations sociales, développement et territoire s'intéressent à la régulation, aux arrangements organisationnels et institutionnels, aux pratiques et stratégies d'acteurs socio-économiques qui ont une conséquence sur le développement des collectivités et des territoires. Ils étudient les entreprises et les organisations (privées, publiques, coopératives et associatives) ainsi que leurs interrelations, les réseaux d'acteurs, les systèmes d'innovation, les modalités de gouvernance et les stratégies qui contribuent au développement durable des collectivités et des territoires.

Axe innovations sociales et conditions de vie

- Les membres de l'axe innovations sociales et conditions de vie repèrent et analysent des innovations sociales visant l'amélioration des conditions de vie, notamment en ce qui concerne la consommation, l'emploi du temps, l'environnement familial, l'insertion sur le marché du travail, l'habitat, les revenus, la santé et la sécurité des personnes. Ces innovations se situent, généralement, à la jonction des politiques publiques et des mouvements sociaux : services collectifs, pratiques de résistance, luttes populaires, nouvelles manières de produire et de consommer, etc.

Axes innovations sociales, travail et emploi

- Les membres de l'axe innovations sociales, travail et emploi orientent leurs recherches vers l'organisation du travail, la régulation de l'emploi et la gouvernance des entreprises dans le secteur manufacturier, dans les services, dans la fonction publique et dans l'économie du savoir. Les travaux portent sur les dimensions organisationnelles et institutionnelles. Ils concernent tant les syndicats et les entreprises que les politiques publiques et s'intéressent à certaines thématiques comme les stratégies des acteurs, le partenariat, la gouvernance des entreprises, les nouveaux statuts d'emploi, le vieillissement au travail, l'équité en emploi et la formation.

LES ACTIVITÉS DU CRISES

En plus de la conduite de nombreux projets de recherche, l'accueil de stagiaires postdoctoraux, la formation des étudiants, le CRISES organise une série de séminaires et de colloques qui permettent le partage et la diffusion de connaissances nouvelles. Les cahiers de recherche, le rapport annuel et la programmation des activités peuvent être consultés à partir de notre site Internet à l'adresse suivante : <http://www.crisis.uqam.ca>.

Juan-Luis Klein
Directeur

NOTES SUR L'AUTEURE

SUZIE CLOUTIER est titulaire d'un baccalauréat et d'une maîtrise en service social de l'Université Laval. Elle est aujourd'hui organisatrice communautaire dans un Centre de santé et de services sociaux. Pendant sa maîtrise, elle a étudié plus particulièrement les thèmes de la participation citoyenne et du développement communautaire durable. Les différentes tendances des mouvements écologiques et l'engagement des citoyens à l'échelle des quartiers sont des thèmes qui l'intéressent particulièrement.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX	ix
LISTE DES ACRONYMES	xi
RÉSUMÉ	xiii
1. LES SOURCES DES DONNÉES	15
1.1. Les sources documentaires	15
1.2. Les entrevues	16
2. LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA LUTTE	17
2.1. Le milieu.....	17
2.1.1. Les données historiques.....	18
2.1.2. Les données économiques	19
2.1.3. Les données démographiques.....	22
2.1.4. Les données sociales	24
2.1.5. Le réseau associatif	25
2.2. La chronologie des événements.....	26
2.3. Les acteurs en présence	31
2.3.1. La coalition.....	31
2.3.2. La base sociale.....	33
2.3.3. Les alliés.....	34
2.3.4. Les sympathisants.....	36
2.3.5. Les spectateurs	37
2.3.6. L'opposition	37
2.4. Les intérêts en cause	39
2.5. Les enjeux de la lutte	41
3. L'ÉMERGENCE DE LA LUTTE	43
3.1. La situation de privation, de conflit ou de désaccord	43
3.1.1. Un legs à préserver	43
3.1.2. Faire valoir les intérêts collectifs et défendre l'environnement	44
3.1.3. Éviter la brèche dans la loi	45
3.2. La construction sociale des schèmes d'interprétation collectifs.....	46
3.2.1. Le diagnostic	46
3.2.2. Le pronostic.....	47
3.3. La constitution et le maintien de l'identité collective.....	48
3.4. Les courts-circuits de solidarité	49

4. LE DÉVELOPPEMENT DE LA LUTTE	51
4.1. Les opportunités	51
4.1.1. L'État.....	51
4.1.2. Les élites.....	52
4.1.3. Les alliés.....	53
4.1.4. Les corps intermédiaires.....	53
4.2. La conduite de la lutte	54
4.2.1. Le leadership	55
4.2.2. La rationalité.....	56
4.2.3. L'information	57
4.2.4. Les ressources.....	57
4.3. La stratégie	58
4.4. La concurrence	61
5. LE DÉNOUEMENT	61
6. L'ÉVALUATION DE LA LUTTE	65
6.1. Sur le plan de la répartition.....	65
6.1.1. Économique.....	65
6.1.2. Politique.....	66
6.1.3. Idéologique.....	66
6.2. Sur le plan de l'organisation.....	67
6.2.1. L'autonomie	67
6.2.2. La solidarité.....	68
6.2.3. La mobilisation.....	68
7. LES PISTES DE RENOUVELLEMENT	71
BIBLIOGRAPHIE	75
Annexe 1	
Organisations et personnes qui ont signifié leur appui à la coalition.....	81
Annexe 2	
Chanson « Nos héritiers – Orford »	85
Annexe 3	
Les 16 principes de la loi québécoise sur le développement durable	87

LISTE DES FIGURES, GRAPHIQUES ET TABLEAUX

FIGURE 1	Carte de la région de l’Estrie et de ses MRC.....	18
GRAPHIQUE 1	Répartition des emplois en Estrie selon les secteurs d’activités (2004).....	21
GRAPHIQUE 2	Accroissement comparé de la population dans la MRC de Memphrémagog, en Estrie et dans la province de Québec (1996-2001, 2001-2007).....	22
GRAPHIQUE 3	Proportion comparée des âges dans la MRC de Memphrémagog, en l’Estrie et dans la province de Québec (2007)	23
TABLEAU 1	Associations fondatrices de la coalition SOS Parc Orford	32
TABLEAU 2	Principales associations membres de la coalition SOS Parc Orford	33
TABLEAU 3	Intérêts des principaux acteurs.....	39

LISTE DES ACRONYMES

- BAPE** Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
- CJE** Carrefour jeunesse emploi
- CLD** Centre local de développement
- CLE** Centre local d'emploi
- CLSC** Centre local de services communautaires
- CREE** Conseil régional de l'environnement de l'Estrie
- MDDEP** Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
- MRC** Municipalité régionale de comté
- RRSSS** Régie régionale de la santé et des services sociaux
- SÉPAQ** Société des établissements de plein-air du Québec
- SNAP** Société pour la nature et les parcs du Canada

RÉSUMÉ

Cette monographie concerne la lutte qu'a menée la coalition SOS Parc Orford contre la privatisation partielle du parc national du Mont-Orford. Cette lutte débute en mars 2006 lorsque le gouvernement annonce son intention de déposer à l'Assemblée nationale un projet de loi permettant de soustraire du parc national du Mont-Orford des terrains dans le but de les vendre par la suite. Elle se termine le 7 mai 2007 alors que le même gouvernement met fin prématurément à l'appel d'offres pour l'achat des terres soustraites du parc national du Mont-Orford.

Les enjeux soulevés par la lutte concernent la propriété des zones récréotouristiques, l'étendue et la fonction des aires protégées au Québec et la philosophie économique du développement du récréotourisme et des régions. Plusieurs éléments s'avèrent favorables à la lutte : le contexte social et politique du moment, la mobilisation rapide de larges pans de la société, l'appui d'artistes et de personnalités connues, la capacité de la coalition d'utiliser de façon efficiente les moyens de communication et la présence continue de la lutte dans les médias régionaux et nationaux. La coalition elle-même, sa composition, sa structure et son mode de fonctionnement sont également des éléments avantageux. Une interrogation persiste quant à la capacité de la mobilisation de se maintenir dans le temps.

Suzie Cloutier

1. LES SOURCES DES DONNÉES

La qualité d'une étude de cas dépend en grande partie de la pertinence et de la diversité des données utilisées. La recherche de données fiables, complètes et exhaustives constitue donc une partie importante de la démarche de recherche. Dans un premier temps, nous avons consulté une grande quantité de sources documentaires, principalement archivées sur Internet. Par la suite, nous avons réalisé des entrevues avec des militants engagés de près dans la lutte. La collecte des données a pris fin lorsque nous avons atteint une saturation et que les nouveaux documents et témoignages n'apportaient aucun nouvel élément d'information.

1.1. Les sources documentaires

Internet est devenu une plate-forme incontournable pour les groupes désireux de faire connaître leur point de vue. Il n'est donc pas surprenant qu'une partie importante des sources documentaires utilisées pour réaliser cette monographie provienne de la toile. Mis en ligne moins d'une semaine après le début officiel de la lutte, le site Internet de la coalition SOS Parc Orford¹ a permis d'effectuer un premier repérage sur l'ensemble des éléments de la monographie : chronologie des événements, enjeux soulevés, acteurs en présence, stratégie, etc. De plus, la coalition SOS Parc Orford a archivé sur son site plusieurs documents produits par d'autres personnes que ses propres membres. L'ensemble du contenu de ce site Internet a constitué une source précieuse d'information.

Le projet de privatisation partielle du parc national du Mont-Orford a fait l'objet de quelques consultations publiques et d'une audience du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) en 2004-2005. Nous avons examiné avec attention les interventions des citoyens lors de ces audiences et le rapport publié ultérieurement par le BAPE. Nous avons également consulté les sites Internet de la plupart des autres acteurs, alliés et opposants, notamment les sites du gouvernement du Québec, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) et de la MRC de Memphrémagog².

Le dossier de la privatisation partielle du parc national du Mont-Orford a capté l'intérêt des médias locaux et nationaux pendant une longue période. Nous nous sommes donc retrouvés face à une quantité impressionnante d'articles parus dans les quotidiens locaux, régionaux et nationaux. Nous avons sélectionné de nombreux articles, éditoriaux et lettres d'opinion des

¹ www.sosparcorford.org

² Respectivement : www.gouv.qc.ca, www.mddep.gouv.qc.ca et www.mrcmemphremagog.com

lecteurs. Nous avons constitué un échantillon par contraste tant dans la diversité des opinions et des auteurs que des arguments avancés. Bref, compte tenu de l'abondante documentation disponible, le défi principal au regard de la recherche documentaire a été de rassembler, de trier et de retenir les informations pertinentes tout en assurant l'exhaustivité des éléments rapportés.

1.2. Les entrevues

Si abondante soit-elle, la documentation écrite n'a pas permis de saisir toutes les nuances de la lutte, notamment en ce qui concerne la stratégie des différents acteurs et les retombées de la lutte selon les principaux intéressés. Nous avons donc réalisé des entrevues avec deux membres de la coalition SOS Parc Orford engagés depuis les débuts de la lutte et jusqu'au moment de la rédaction de la monographie, c'est-à-dire plus de deux ans après la fondation de la coalition. Un de ces militants était engagé à titre personnel et l'autre l'avait été d'abord comme représentant d'un organisme membre de la coalition, puis, lorsqu'il a changé d'emploi, à titre personnel. Les entrevues ont été menées au téléphone à partir d'un canevas d'entrevue. Elles ont duré respectivement 35 et 60 minutes.

2. LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA LUTTE

Le 6 mars 2006, Claude Béchar, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, annonce l'intention de son gouvernement de déposer un projet de loi visant à :

[...] soustraire et prévoir la vente du territoire sous bail du Parc national du Mont-Orford utilisé à des fins récréotouristiques intensives (centre de ski alpin et terrain de golf). Il prévoira également la possibilité d'un développement domiciliaire d'ensemble de ces terrains d'une superficie maximale de 85 hectares dans le respect des plus hauts standards environnementaux qui permettront de préserver les paysages et la biodiversité faisant la beauté et la richesse du Mont-Orford. (Gouvernement du Québec, 2006a)

La lutte dont il est question ici est celle de nombreux citoyens opposés au retrait de certains terrains de l'enceinte du parc national du Mont-Orford et de la vente de ces terrains à des intérêts privés.

2.1. Le milieu

La connaissance du milieu est essentielle à toute démarche d'étude de cas. En effet, la géographie et l'histoire de chaque région teignent les événements qui s'y déroulent. De plus, la connaissance et la compréhension de la situation économique, démographique et sociale qui prévaut dans une communauté apporte un éclairage aux différents phénomènes qui s'y passent.

Il est donc logique que la première partie de la monographie s'intéresse à la région où s'est déroulée la lutte. En plus des aspects territoriaux et géographiques, nous présentons les grands traits de l'histoire ainsi qu'un portrait économique, démographique et social de la région.

Le parc national du Mont-Orford est situé dans la municipalité du Canton d'Orford. Cette municipalité se trouve au cœur géographique de la MRC de Memphrémagog. C'est donc l'ensemble du territoire de cette MRC qui est considéré. Les indicateurs concernant cette MRC sont ensuite comparés avec ceux de la région administrative de l'Estrie et de la province de Québec.

Située au sud-ouest de la ville de Sherbrooke, la MRC de Memphrémagog couvre un territoire de 1 327 km² et regroupe 17 municipalités. À l'exception de la ville de Magog, où résident 50 % de la population du territoire, et de la ville de Stanstead, toutes les municipalités de la

MRC sont rurales, d'où la densité relativement faible de la population. Borné au sud par les États-Unis et à l'ouest par la région administrative de la Montérégie, ce territoire est parsemé de cours d'eau, de lacs et de montagnes. Fait à signaler, la forêt couvre près de 70 % du territoire de la MRC. Deux axes montagneux traversent la MRC du nord au sud. Un premier axe, à l'ouest, fait partie de la chaîne appalachienne. On y trouve les sommets les plus élevés dont le mont Orford. À l'est, l'axe Bunker est composé de sommets plus modestes, mais plus constants. Le lac Memphrémagog occupe une superficie importante et constitue le cœur géographique et économique de la région.

FIGURE 1
Carte de la région de l'Estrie et de ses MRC



Source : Ministère du Développement économique de l'Innovation et de l'Exportation.

2.1.1. Les données historiques

Les Abénaquis occupent le territoire avant l'arrivée des Européens. En effet, ils transitent par l'Estrie lorsqu'ils se déplacent entre les côtes de la Nouvelle-Angleterre et le Saint-Laurent. Comparativement à la plaine du Saint-Laurent qui est peuplée rapidement, les Européens s'intéressent d'abord peu à cette région comme lieu d'établissement permanent. D'une part, le relief montagneux leur paraît moins propice à l'agriculture ; d'autre part, les autorités préfèrent conserver ce territoire à l'état sauvage et profiter de la protection naturelle contre les éventuels envahisseurs venus du Sud.

Trois vagues de colonisation successives ont peuplé l'Estrie. Ce sont d'abord les Loyalistes de la Nouvelle-Angleterre qui s'installent dans la région entre 1775 et 1810. Cette première vague de colonisation marque fortement le territoire et l'habitation. La division des terres en cantons (*townships*) et l'architecture anglo-saxonne caractéristique de nombreux villes et villages constituent des héritages de cette époque.

Vers 1820, des colons britanniques (Anglais, Écossais et Irlandais) et des fermiers français s'établissent lors de la deuxième vague de colonisation.

Enfin, les habitants canadiens-français n'arrivent en quantité importante qu'à partir des années 1850. Ils sont attirés en Estrie par le manque de terres disponibles aux bords du Saint-Laurent et par la perspective de trouver du travail dans l'industrie du chemin de fer et du bois. Bien qu'arrivés très tardivement, les francophones rayonnent et, dès le début du 20^e siècle, ils deviennent majoritaires en Estrie. Actuellement, 94 % des habitants de la région sont francophones.

Au moment où se déroule la lutte, l'Estrie a largement rattrapé son retard lié à la colonisation tardive. La région s'est beaucoup développée et Sherbrooke, la ville centre, agit comme pôle de développement important au Québec. La MRC de Memphrémagog profite également d'une vitalité importante stimulée par un accroissement démographique soutenu et par le développement de l'industrie récréotouristique. Cette vitalité transparaît dans l'analyse de plusieurs indicateurs économiques tels que le taux de chômage et le revenu disponible par habitant. Cependant, l'économie de la MRC est encore fortement tributaire des secteurs fragilisés, dont l'agriculture, la foresterie et le secteur de la transformation.

2.1.2. Les données économiques

La situation de l'emploi dans la MRC de Memphrémagog est enviable à plusieurs égards. Le nombre d'emplois dans chacune des municipalités de la MRC augmente régulièrement depuis 1986 (Gagnon et Duval, 2007). En 2004³, Emploi-Québec Estrie dénombre 19 400 emplois sur le territoire de la MRC de Memphrémagog. En 2001, quelques années avant le début de la lutte, près de 50 % du nombre d'emplois total y sont à temps partiel. Toutefois, la proportion des emplois à temps partiel par rapport aux emplois à temps plein tend à diminuer depuis ce temps.

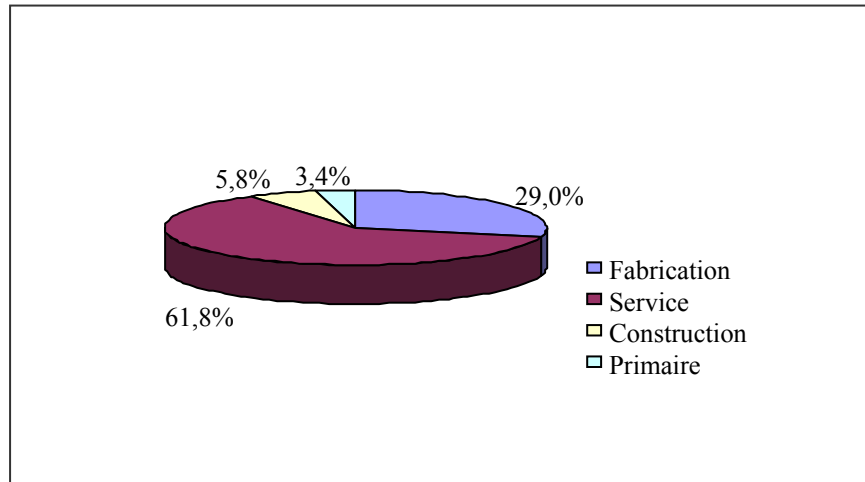
³ Plusieurs des statistiques rapportées dans cette section et dans les suivantes proviennent du recensement de Statistiques Canada. Les dernières données de recensement couvrant la période de la lutte se situent en 2001. À l'occasion, d'autres documents consultés utilisent des données plus récentes.

Comme ailleurs au Québec, l'économie de l'Estrie se développe d'abord autour de l'agriculture et de l'exploitation minière et forestière. En 2005, 3,4 % des emplois sont toujours reliés à ce secteur économique (Graphique 1). La proportion des employés dans le secteur primaire demeure stable au cours des 15 dernières années. En effet, une hausse d'emplois dans l'industrie de l'agriculture et de la foresterie vient compenser la baisse importante du nombre de personnes employées dans le secteur des mines et du broyage.

Le secteur de la transformation, notamment le secteur du textile, joue un rôle majeur dans le développement de la région. En 2004, près de 35 % des emplois se trouvent dans le secteur secondaire (transformation 29 % et construction 5,8 %). Dans ces mêmes années, la fermeture de plusieurs usines dans cette région et ailleurs au Québec frappe l'imaginaire et avive l'inquiétude des travailleurs de ce secteur économique. Malgré cela, il est opportun de noter que la proportion des emplois dans ce secteur d'activités dépasse largement la proportion occupée par ce secteur en Estrie et dans la province de Québec.

Enfin, la majorité des emplois, près de 62 %, se trouve dans le secteur des services, le secteur tertiaire. Les services de santé, les services sociaux et l'éducation emploient la majorité des travailleurs. Cependant, la part de l'industrie de la villégiature et du tourisme occupe une place grandissante dans l'économie de la MRC de Memphrémagog, où plusieurs attraits naturels sont mis en valeur à ces fins. De même, une proportion assez importante d'emplois dépend de ces secteurs d'activités. Cette proportion est encore plus grande dans les villes à fort développement récréotouristique comme dans le Canton d'Orford, où est situé le parc national du Mont-Orford (Gagnon et Duval, 2007).

GRAPHIQUE 1
Répartition des emplois en Estrie selon les secteurs d'activités (2004)



Le taux de chômage dans la MRC de Memphrémagog ne cesse de baisser depuis 1986 passant de 12,4 % à 6,4 % en 2001. À ce niveau, le taux de chômage de la MRC est inférieur à la moyenne québécoise de 1,8 %. En 2001, le taux de chômage des hommes s'établit à 5,9 % et est inférieur à celui des femmes, qui atteint 7,2 %. Cependant, pour les deux sexes, les taux sont inférieurs aux moyennes de l'Estrie et de la province de Québec et nettement inférieurs aux taux de 1986 (Gagnon et Duval, 2007).

En ce qui concerne l'emploi, on remarque que, en 2001, 50,7 % des emplois sont occupés par des femmes. Cette proportion n'est que de 40 % en 1986. Cependant, la différence de revenus entre les femmes et les hommes demeure importante. En 2001, les femmes gagnent 60 % seulement du revenu des hommes. En effet, à ce moment-là, le revenu moyen annuel des hommes de la MRC est de 32 644 \$ alors que celui des femmes n'est que de 19 855 \$ (*ibid.*).

Pour la période de 1986 à 2001, le taux d'emploi a également augmenté, passant de 52 % en 1986 à 58 % en 2001. À la même date, le taux d'emploi dans la province est de 59 % (*ibid.*). La situation aurait progressé rapidement puisque, en 2005, le taux d'emploi est de 71,6 % dans la MRC de Memphrémagog et le revenu moyen annuel de ces travailleurs est de 35 924 \$ (Institut de la statistique du Québec, 2008). En comparaison, le taux d'emploi en Estrie est de 60,8 % et de 61,3 % au Québec.

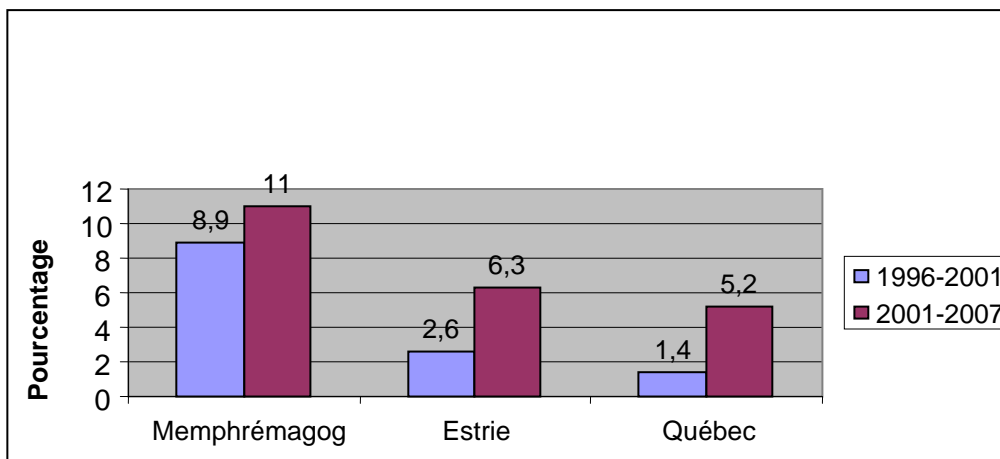
Un autre élément témoigne du statut socioéconomique relativement favorable des résidents de la MRC : le revenu personnel annuel disponible par habitant est de 24 275 \$ en 2006 dans la MRC de Memphrémagog, comparativement à 21 310 \$ en Estrie et à 23 273 \$ au Québec (*ibid.*).

2.1.3. Les données démographiques

En 2007, 46 511 personnes résident dans la MRC de Memphrémagog, dont plus de 50 % dans la municipalité de Magog ; le reste de la population est réparti dans les 16 autres municipalités de la MRC.

Alors que la population du Québec a crû de 1,4 % entre 1996 et 2001 et de 5,2 % entre 2001 et 2007, la population de l'Estrie a augmenté respectivement de 2,6 % et de 6,3 % pendant la même période. À l'intérieur de cette région, l'accroissement le plus spectaculaire est observé dans la MRC de Memphrémagog où la population a crû de 8,9 % entre 1996 et 2001 et de 11 % entre 2001 et 2007 (Graphique 2) (Emploi-Québec, 2008 ; Institut de la statistique du Québec, 2008). Cette MRC est l'une des seules MRC à prédominance rurale à avoir soutenu une croissance continue de sa population depuis les 20 dernières années (Gagnon et Duval, 2007).

GRAPHIQUE 2
Accroissement comparé de la population dans la
MRC de Memphrémagog, en Estrie et dans
la province de Québec (1996-2001, 2001-2007)



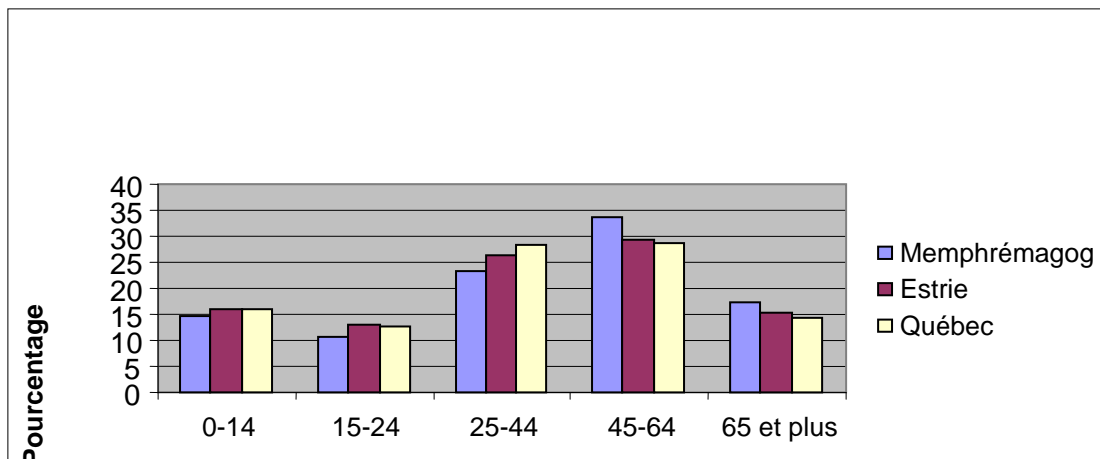
Source : Emploi-Québec Estrie 2008 ; Institut de la statistique du Québec, 2008.

Ainsi, le poids démographique relatif de la MRC de Memphrémagog par rapport à la région administrative de l’Estrie passe de 13,8 % en 1996 à 15,3 % en 2004 (Emploi-Québec, 2008). Toutes les municipalités de la MRC connaissent une hausse de leur population, mais c’est le Canton d’Orford, où est situé le parc national du Mont-Orford, qui a vu la plus forte variation démographique. Entre 1986 et 2001, sa population a augmenté de 113 %.

L’augmentation importante de la population dans la MRC de Memphrémagog s’accompagne d’un changement dans la structure des groupes d’âge. En effet, on observe qu’entre 1986 et 2001, le nombre de jeunes de 0 à 14 demeure sensiblement le même, alors que la région aurait perdu un nombre significatif de jeunes adultes âgés de 15 à 34 ans. Au cours de la même période, le nombre d’adultes de 35 à 64 ans a crû de 62 % et celui des 65 ans et plus de 46 %. La MRC est donc aux prises avec deux phénomènes parallèles, l’exode des jeunes, d’une part, et l’arrivée massive de jeunes familles et de retraités qui choisissent la région comme lieu d’installation permanente, d’autre part (Gagnon et Duval, 2007).

Le Graphique 3 illustre ces deux phénomènes. Dans la MRC de Memphrémagog, la proportion des personnes âgées de plus de 45 ans est nettement plus élevée qu’en Estrie ou dans la province de Québec. En contrepartie, la proportion des enfants et des adultes de moins de 45 ans est plus faible.

GRAPHIQUE 3
Proportion comparée des âges dans la
MRC de Memphrémagog, en l’Estrie et dans la province de Québec (2007)



Source : Institut de la statistique du Québec, 2008.

La population de la MRC de Memphrémagog est vieillissante. Un indicateur, l’indice de vieillesse, permet de prendre la mesure de l’ampleur de ce phénomène. En 2004, l’indice de

vieillesse, c'est-à-dire le rapport entre la population des 65 ans et plus et celle des 0-14 ans, est de 114 dans la MRC de Memphrémagog. Cet indice est de 91 pour l'Estrie et de 86 pour la province de Québec.

Il est important de noter que les données statistiques ne tiennent compte que des résidents permanents et excluent donc la population de villégiature, qui est très importante dans la MRC de Memphrémagog. Par exemple, dans le Canton d'Orford, jusqu'à 48 % de la population est composée de résidents saisonniers.

2.1.4. Les données sociales

Lorsqu'on examine le nombre de personnes vivant sous le seuil de faible revenu, la structure du logement et l'accès à des infrastructures culturelles et de loisir, on constate que les résidents de la MRC de Memphrémagog s'en tirent mieux que leurs concitoyens estriens ou québécois. Toutefois, sur les plans de la scolarité et de la sécurité, les indicateurs sont moins favorables.

L'Agence de la santé et des services sociaux de l'Estrie a comparé la région et ses MRC à la province de Québec sur plusieurs déterminants de la santé. Elle nous apprend qu'en 1996, 17 % de la population de la MRC de Memphrémagog vit sous le seuil de faible revenu, contre 21 % en Estrie et 23 % pour l'ensemble de la province (RRSSS de l'Estrie, 2002)⁴. Cela peut être surprenant si l'on considère qu'en 2001, le taux de scolarité dans la MRC de Memphrémagog est moins élevé que celui observé en Estrie ou au Québec.

Durant les 15 dernières années, le nombre de locataires et le nombre de propriétaires ont augmenté sensiblement dans la MRC de Memphrémagog à cause de l'accroissement important de la population. En 2001, 69 % de la population permanente est propriétaire de son logis comparativement à 61 % en Estrie et 58 % au Québec (Gagnon et Duval, 2007). Dans le contexte de l'accroissement rapide de la population, l'accessibilité du logement est un défi à considérer. Par exemple, le taux d'inoccupation dans la municipalité de Magog atteint entre 0,4 % et 1 % en 2004 (*ibid.*). Durant la période de 1986 à 2001, la valeur des logements a augmenté en moyenne de 108 %. Ce sont les logements situés en bordure des cours d'eau et dans les municipalités à fort attrait récréotouristique qui ont le plus pris de valeur (*ibid.*). L'ensemble de ces faits pose la question d'accessibilité au logement pour les personnes à faible revenu et pour les familles.

⁴ Les Régies régionales de la santé et des services sociaux sont devenues des Agences de la santé et des services sociaux en 2003.

L'accessibilité à des espaces verts, à des équipements de loisir ou culturels est un facteur important de bien-être. Sur ce plan, l'offre d'infrastructures de loisir et culturelles s'avère importante dans la MRC de Memphrémagog, afin de répondre aux demandes de la population locale et de nombreux villégiateurs. Pour se distinguer, la MRC mise sur le développement d'équipements récréotouristiques de plein air et de plaisance (circuits cyclables, sentiers de promenades, marinas, ski de fond et alpin). La MRC rend également disponibles plusieurs activités culturelles à incidence locale et régionale (deux musées, trois salles de spectacles dont le centre d'art d'Orford et le Vieux Clocher de Magog, 11 bibliothèques, etc.).

Enfin, un dernier élément de l'étude de milieu sur le plan social réfère à la criminalité. Entre 1999 et 2003, une hausse impressionnante de 22 % des infractions criminelles est observée dans la MRC de Memphrémagog (Gagnon et Duval, 2007). Cette hausse concerne particulièrement les infractions contre la propriété, qui ont augmenté de 42 % pendant cette période.

2.1.5. *Le réseau associatif*

Si l'on tient compte du fait qu'il s'agit d'une MRC à prédominance rurale, on peut affirmer que Memphrémagog bénéficie d'un réseau associatif structuré et dense. En effet, les citoyens de la région peuvent s'engager ou recevoir des services dans les associations à caractère historique ou environnemental ou encore dans les groupes liés à la santé et aux services sociaux.

Les descendants des deux peuples dits fondateurs du Canada (les Français et les Britanniques) cohabitent toujours en Estrie. La toponymie, l'architecture et les modes d'occupation du territoire sont témoins de cette mixité. De même, encore aujourd'hui, 40 % des gens maîtrisent le français et l'anglais. De très nombreuses associations à caractère patrimonial et historique, liées à l'occupation du territoire ou à la préservation de l'environnement sont répertoriées dans la région. Évidemment, certaines de ces associations sont plus actives que d'autres, mais le nombre seul indique un attachement et un désir d'engagement de la population.

Parallèlement à ces associations culturelles, environnementales ou historiques, il importe de prendre la mesure des réseaux d'entraide associés à la santé, aux services sociaux et à la défense des droits. En effet, « l'équité et la cohésion d'un territoire relèvent, entre autres, de la capacité d'une communauté à prendre en charge ou simplement à soutenir les populations marginalisées dans leur démarche d'intégration sociale » (Gagnon et Duval, 2007 : 62). Vingt-quatre organismes communautaires ont été recensés sur le territoire de la MRC en 2005. L'apport de ces organismes est large et couvre l'aide directe aux personnes âgées et démunies

(popote roulante, entretien ménager, transport adapté, etc.), la défense des droits (notamment des personnes aveugles et handicapées), le soutien aux personnes ayant des problèmes de santé mentale et l'intégration en emploi. Ces organismes communautaires travaillent en complémentarité avec les services offerts par les organisations publiques et parapubliques (CLD, CJE, CLE, CLSC, etc.).

La MRC de Memphrémagog est donc une région relativement prospère. L'emploi et l'économie s'y portent bien, stimulés par le développement des secteurs récréatifs et touristiques. Attirées par la beauté des sites naturels, de nombreuses personnes s'y installent de façon permanente ou saisonnière. De fait, la population est en croissance depuis les dernières années, ce qui est remarquable pour une région rurale. Malgré tout, plane une certaine inquiétude. La population est vieillissante, l'économie est affectée par le déclin des secteurs primaire et manufacturier, et les fermetures d'usines, dans le secteur textile notamment, font peur. Des débats ont cours sur la façon d'assurer le développement de la région. C'est dans ce contexte que se déroule la lutte contre la privatisation partielle du parc national du Mont-Orford.

2.2. La chronologie des événements

La lutte dont nous faisons état se déroule sur une période de 14 mois. Elle commence le 6 mars 2006. C'est ce jour-là que le gouvernement du Québec annonce son intention de déposer à l'Assemblée nationale un projet de loi permettant de soustraire du parc national du Mont-Orford des terrains dans le but de les vendre. Le 7 mai 2007, le même gouvernement met fin prématurément à l'appel d'offres pour l'achat des terres soustraites du parc national du Mont-Orford. Désormais, ces terrains ne seront pas vendus à des promoteurs privés, mais demeureront néanmoins en dehors des limites du parc national.

Pour bien comprendre la lutte et ses enjeux, il est pertinent de la mettre en contexte et de faire état de différents événements touchant le parc du Mont-Orford qui se sont déroulés avant la lutte. Le premier de ces événements à prendre en considération est la création même du parc du Mont-Orford en 1938.

- 1938** Création du parc national du Mont-Orford par la Loi du Parc national du Mont Orford. À cette époque, 27 municipalités et plusieurs individus souscrivent pour l'achat des terrains qui sont ensuite cédés au gouvernement du Québec. La mission du parc est alors de servir de parc public et de lieu de délasserment. Le terrain de golf et le centre de ski seront construits peu après.
- 1977** Soucieux de planifier le développement d'un réseau provincial de parcs, le gouvernement du Québec adopte la Loi sur les parcs. Le parc du Mont-Orford acquiert alors le statut de parc national. À l'occasion des audiences publiques, en invoquant des motifs historiques, la population insiste pour que le centre de ski et le terrain de golf demeurent à l'intérieur des limites du parc.
- 2001** Intermont Inc., gestionnaire du centre de ski et du terrain de golf, présente un plan de développement visant à assurer la rentabilité de ses installations. Le promoteur souhaite agrandir le domaine skiable, aménager deux nouveaux terrains de golf et construire 900 unités d'hébergement (BAPE, 2005b).
- La Société de la faune et des parcs du Québec, qui administre les parcs nationaux, conclut une entente de principe avec son gestionnaire. Selon cette entente, les limites du parc national du Mont-Orford seront modifiées pour exclure les terrains pressentis par Intermont Inc. pour développer ses activités récréotouristiques. En contrepartie, Intermont Inc. s'engage à acquérir d'autres terrains adjacents au parc. Ces terrains seront par la suite cédés au gouvernement du Québec.
- 6-7 décembre 2002** La Société de la faune et des parcs du Québec tient des audiences publiques concernant la proposition de modification des limites du parc national du Mont-Orford. Plusieurs recommandations sont émises par la suite.
- 10 avril 2003** Alors chef de l'opposition et candidat aux élections qui auront lieu le 12 avril, Jean Charest se positionne sur le projet de développement immobilier du parc du Mont-Orford. Il indique que, pour qu'il appuie le projet, ce dernier doit « recevoir une très large approbation sociale ; que la démonstration doit être faite qu'un tel développement [...] est nécessaire à la viabilité financière des activités de ski et [que] des garanties environnementales devront être données quant aux impacts du développement projeté » (Charest, 2003)⁵.
- février 2004** Mont-Orford Inc.⁶ dépose un plan de développement révisé tenant compte des recommandations émises en 2002.

⁵ En prévision des élections du 12 avril 2003, l'association Les Amis du parc du Mont-Orford a envoyé, par courriel, aux trois aspirants premiers ministres, une liste de questions concernant le projet de développement du groupe Intermont au Mont-Orford. Jean Charest répond, également par courriel, en prenant les engagements cités plus haut.

⁶ En juillet 2003, Intermont Inc. est devenue Mont-Orford Inc.

juillet 2004

Une entente est signée entre le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs et Mont-Orford Inc. Le gestionnaire pourra aller de l'avant avec son projet de développement. Pour ce faire, le gouvernement exclura des limites du parc national les terres visées par le projet de développement. Pour sa part, le gestionnaire s'engage à respecter des conditions préalables⁷ et à céder au ministère certains terrains. Cet échange de terrain est cependant conditionnel à la modification, par le gouvernement, des limites du parc national.

2004-2005

Le BAPE reçoit un mandat d'enquête et d'audiences publiques sur les répercussions d'un échange de terrain sur la biodiversité et l'intégrité écologique du parc national du Mont-Orford. Les travaux du BAPE commencent le 6 décembre 2004 et le rapport est déposé le 23 mars 2005.

Le BAPE conclut que l'échange de terrains porterait atteinte à l'intégrité écologique du parc. Il pose certaines conditions à un éventuel nouveau projet qui devrait permettre la « coexistence des activités dans les territoires sous bail sans porter atteinte à l'intégrité du parc national » (BAPE, 2005b). De plus, le projet devrait respecter les principes du développement durable et recevoir une large approbation sociale.

22 mars 2005

L'association Memphremagog Conservation Inc. dépose une pétition de 8 000 noms au gouvernement du Québec, lui recommandant de refuser la demande de modification des limites du parc national du Mont-Orford.

Le ministre du MDDEP, Thomas Mulcair, affirme alors : « [...] la dernière chose que je souhaite c'est que l'on touche à l'intégrité territoriale du parc du Mont-Orford » (Memphré-magog Conservation Inc., 2006a).

février 2006

Remaniement ministériel. Claude Bécharde succède à Thomas Mulcair à la tête du MDDEP.

6 mars 2006

Quelques jours après sa nomination⁸, le ministre du MDDEP, Claude Bécharde, annonce l'intention de son gouvernement de déposer un projet de loi visant à « soustraire et prévoir la vente du territoire sous bail du parc national du Mont-Orford utilisé à des fins récréotouristiques intensives [...]. Il prévoira également la possibilité d'un développement domiciliaire [...] » (Gouvernement du Québec, 2006a). La vente des terrains se fera par appel d'offres.

12 mars 2006

Réunion de fondation de la coalition SOS Parc Orford. Deux cents personnes sont alors présentes.

14 mars 2006

Mise en ligne du site Internet de la coalition.

⁷ Ces conditions sont les suivantes : « [...] le dépôt d'un plan de développement pour l'ensemble du projet récréotouristique, le dépôt d'un plan de financement, la mise en place d'un mécanisme pour assurer l'équité dans l'échange de terrains, la protection du patrimoine naturel et paysager et, finalement, la mise en place d'un comité avisé » (BAPE, 2005b).

⁸ Il s'est avéré que Thomas Mulcair était opposé au projet de privatisation partielle du parc national du Mont-Orford. Il a même déclaré qu'il avait ordonné à ses fonctionnaires « de ne produire aucun document avec [son] nom dessus [dans ce dossier] » (Chouinard, 2006).

- 22 mars 2006** Lancement d'une pétition en ligne demandant au gouvernement de « renoncer aux projets de vente de terrains et de loi spéciale afin d'assurer l'intégrité écologique et territoriale du Parc national du Mont-Orford ».
- 26 mars 2006** 3 000 personnes manifestent contre le projet de loi devant l'hôtel de ville du Canton d'Orford.
- 6 avril 2006** Le gouvernement du Québec annonce qu'il met en réserve 5 500 hectares de terre afin de pouvoir, d'ici deux ans, s'en porter acquéreur, de gré à gré ou par expropriation.
- 11 avril 2006** Spectacle bénéfique « À l'ombre de l'Orford » sous la présidence d'honneur de Clémence Desrochers au profit de la coalition SOS Parc Orford. Le spectacle est donné à guichet fermé.
- 19 avril 2006** Début d'une tournée de plusieurs régions qui mène la coalition à Val-David, Montréal, Rimouski, Gatineau, Trois-Rivières et Chicoutimi. Cette tournée vise à informer, sensibiliser et mobiliser des citoyens de partout au Québec.
- 22 avril 2006** Une marche à Montréal dans le cadre du Jour de la Terre réunit 12 000 personnes opposées à la privatisation partielle du parc du Mont-Orford.
- 23-24 mai 2006** Le projet de loi 23, loi permettant d'assurer l'agrandissement du Parc national du Mont-Orford, la préservation de la biodiversité de territoires limitrophes et le maintien des activités récréotouristiques, est étudié en commission parlementaire.
- 3 juin 2006** Un rassemblement organisé par la coalition SOS Parc Orford réunit, sous la pluie, 200 participants devant le parlement à Québec.
- 13 juin 2006** Adoption, sous bâillon, de la loi 23 par l'Assemblée nationale. 459 hectares sont alors exclus du parc national du Mont-Orford.
- 5 septembre 2006** La MRC de Memphrémagog dépose son projet récréotouristique pour le Mont-Orford (rapport Nicolet).
Le mandat de la MRC attribué par la loi 23 est le suivant : « Définir les éléments d'un projet récréotouristique recueillant un consensus dans le milieu ; le projet devant être suffisamment précis en termes d'exigences et de critères afin de pouvoir s'intégrer dans les documents d'appel d'offres public » (MRC Memphrémagog, 2006).
- 23 septembre 2006** Une assemblée de sympathisants de la coalition réunit 350 personnes. Ces derniers prennent acte du bilan des activités et du rapport financier de la coalition et en entérinent le plan d'action.
- 20 novembre 2006** Richard Séguin donne sa chanson *Nos héritiers – parc Orford* à la coalition.

- 3 décembre 2006** Tenue d'un deuxième spectacle bénéfice au profit de la coalition. Ce spectacle est co-animé par Marina Orsini et Serge Postigo. Parmi les artistes, on remarque la présence de Richard Séguin et de Clémence Desrochers.
- 15 décembre 2006** Début de la période d'appel d'offres pour la vente des terrains soustraits du Mont-Orford.
Deux citoyens déposent un recours collectif au nom des donateurs ou de leurs héritiers légaux qui ont effectué un don, en immobilisation ou en argent, pour créer le parc du Mont-Orford. Les requérants demandent à la cour de statuer sur la légalité de l'expropriation des terrains et demandent une compensation en proportion de ce qui fut contribué par les individus et les municipalités pour la création du parc Orford en 1938 (SOS Parc Orford, 2006t).
- 25 mars 2007** La coalition organise une manifestation pour souligner le premier anniversaire du début de la lutte.
- 26 mars 2007** Élections provinciales. Le Parti libéral est de retour au pouvoir à la tête d'un gouvernement minoritaire. L'Action démocratique du Québec forme l'opposition officielle.
- 7 mai 2007** Le gouvernement du Québec met fin prématurément à l'appel d'offres. Il résilie le bail avec la compagnie Mont-Orford Inc. et affirme que les terrains demeureront propriété publique. Cependant, ces terres demeurent en dehors du parc national du Mont-Orford comme il est édicté par la loi 23.
- 21 janvier 2009** Mandatée par le gouvernement pour trouver des solutions viables économiquement et respectueuses de l'environnement pour le parc, la MRC publie son rapport dans lequel elle réaffirme son souhait que la propriété du parc soit publique et que son intégrité soit préservée.

La « demi-victoire » de mai 2007 ne met pas fin à la lutte contre la privatisation partielle du parc du Mont-Orford. Au contraire, tant la coalition que les acteurs régionaux continuent leur travail. La lutte passe maintenant à une situation de travail de fond et plusieurs des actions décrites n'ont pas connu leur dénouement au moment de la rédaction de ces lignes.

Lorsque le gouvernement met fin à l'appel d'offres en mai 2007, il confie à la MRC de Memphrémagog le mandat de « proposer au gouvernement du Québec d'ici la fin mai 2009, un projet d'aménagement des espaces du Parc du Mont-Orford, destiné à l'exploitation d'activités récréotouristiques qui permette d'en assurer la santé économique et environnementale et la survie sans subventions publiques tout en faisant l'objet d'un consensus régional » (MRC Memphrémagog, 2007b). La MRC met sur pied un comité de parrainage sur lequel siègent plusieurs élus régionaux, des membres de la chambre de commerce et du CLD.

Malgré des différences profondes de vision, un représentant de la coalition SOS Parc Orford et de la CREE sont également invités à devenir membres de ce comité.

Parallèlement, la coalition poursuit son objectif principal qui est maintenant de revendiquer « la réintégration dans le Parc du Mont-Orford des 459 hectares retirés par l'effet de la loi 23 » (SOS Parc Orford, 2007d). La coalition lance une nouvelle pétition en ce sens en octobre 2007. La stratégie de la coalition a changé. Désormais, elle n'organise plus de grands rassemblements collectifs. Dans le contexte d'un gouvernement minoritaire, elle concentre ses énergies et ses actions vers un rapport d'influence auprès des différentes formations politiques. La coalition souhaite que les partis politiques prennent des engagements fermes avant des élections qui peuvent être déclenchées à tout moment.

Le recours collectif n'a pas encore été entendu. Cependant, la coalition prépare ses arguments pour le moment où la lutte se transportera sur la scène juridique.

La MRC recommande, au début de 2009, que le gouvernement du Québec réintègre au parc la zone soustraite, qu'il demeure propriétaire des installations et qu'il en confie la gestion à une entreprise privée ou d'économie sociale. Elle ne considère pas opportun que les terres publiques soient attribuées sous bail et qu'un développement domiciliaire privé soit réalisé dans un parc national.

2.3. Les acteurs en présence

La lutte contre la privatisation d'une partie du parc national du Mont-Orford a soulevé les passions et interpellé plusieurs acteurs de la société. Dans la section qui suit, nous identifions les groupes opposés au projet selon qu'ils font partie de la coalition, de la base sociale, des alliés, des sympathisants ou des spectateurs. Nous présentons également ceux qui sont favorables au projet et qui forment donc l'opposition.

2.3.1. La coalition

La lutte est coordonnée et menée par la coalition SOS Parc Orford. Cette coalition se forme seulement six jours après l'annonce par le gouvernement du Québec de son intention de mettre en vente une partie du parc national du Mont-Orford. Sa mission initiale est de « convaincre le gouvernement du Québec de renoncer à vendre une partie du parc national du Mont-Orford et de renoncer à légiférer pour permettre cette vente qui va à l'encontre de la Loi sur les parcs ».

La coalition souhaite également « faciliter la recherche de solutions pour la conservation et pour la mise en valeur respectueuse de l’environnement du parc Orford ».

Le tableau suivant présente les 11 associations fondatrices de la coalition SOS Parc Orford.

TABLEAU 1
Associations fondatrices de la coalition SOS Parc Orford

L’Association de préservation du lac Magog
L’Association des propriétaires riverains du lac Bowker
L’Association pour la protection de l’environnement du lac Orford
L’Association pour la protection de l’environnement du lac Stukely Inc.
La fondation Marécage Memphrémagog
La Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP)
Le Club de conservation chasse et pêche
Le Conseil régional de l’environnement de l’Estrie (CREE)
Les Amis du parc du Mont-Orford
Memphremagog Conservation Inc.
Nature Québec

Plusieurs des groupes fondateurs de la coalition sont des associations soucieuses de la préservation et de la protection de l’environnement en général, de la région et du parc national du Mont-Orford. Certaines sont de très petite taille et comptent sur des effectifs et des ressources limités. Cependant, quelques groupes fondateurs de la coalition possèdent une envergure régionale, provinciale ou nationale. La lutte contre la privatisation d’une partie du parc du Mont-Orford, pour ces groupes, représente une action concrète qui vise à atteindre des objectifs beaucoup plus larges comme en font foi les énoncés de missions et les descriptions suivantes.

TABLEAU 2

Principales associations membres de la coalition SOS Parc Orford

La Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP) est un organisme à but non lucratif pancanadien qui vise la protection des milieux naturels en proposant des solutions novatrices et pratiques. Les activités de la SNAP au Québec concernent les trois champs de compétence suivants : la création d'un réseau d'aires protégées, la bonne gestion des aires protégées existantes et du patrimoine naturel et le développement de nouvelles pratiques en foresterie.

Le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CREE) est un organisme de concertation qui a pour mandat de regrouper et de représenter des groupes, des organismes, des entreprises et des individus intéressés par la protection de l'environnement et par la promotion du développement durable de la région. Le CREE favorise la concertation et les échanges entre les organisations et fait la promotion des stratégies d'actions concertées en vue d'apporter des solutions aux problèmes environnementaux et de participer au développement durable de l'Estrie.

Memphremagog Conservation Incorporated est une organisation à but non lucratif vouée à la conservation de la santé environnementale et de la beauté naturelle du lac Memphrémagog et de ses environs.

Nature Québec est un organisme national à but non lucratif qui regroupe des individus et des organismes œuvrant dans les domaines de l'environnement et du développement durable. Nature Québec fonde son action sur les trois objectifs principaux de la stratégie mondiale de conservation de l'Union mondiale pour la nature : maintenir les processus écologiques essentiels à la vie ; préserver la diversité biologique ; favoriser l'utilisation durable des espèces, des écosystèmes et des ressources. Nature Québec travaille de plusieurs façons à l'atteinte de ces grands objectifs : l'éducation des jeunes et des adultes, des campagnes de sensibilisation, la recherche, la participation aux consultations publiques et la diffusion d'avis ou de prises de position dans les médias.

Malgré la grande quantité d'alliés et de sympathisants, la taille de la coalition n'a pas varié dans le courant de la lutte. Elle est demeurée volontairement réduite afin de faciliter les communications, les prises de décision et les actions.

2.3.2. La base sociale

La base sociale réfère aux personnes qui bénéficieront des retombées de la lutte si celle-ci atteint ses objectifs.

Le parc du Mont-Orford, qui inclut le centre de ski et le terrain de golf, génère de nombreux emplois dans ses installations mêmes. De nombreux autres emplois dans le secteur récréatif et touristique dépendent, en partie, de l'achalandage du parc national. Font partie de la base sociale l'ensemble des travailleurs saisonniers et permanents, de même que les citoyens de la MRC de Memphrémagog qui se sentent concernés par le sort des activités récréotouristiques au Mont-Orford.

L'ensemble des personnes qui fréquentent le parc national du Mont-Orford et qui en apprécient l'environnement actuel, constitue également la base sociale de la lutte. Plus largement, comme la lutte concerne la protection des territoires préservés par la Loi sur les parcs, l'ensemble de la population québécoise à qui appartiennent ces parcs fait également partie de la base sociale.

2.3.3. *Les alliés*

De nombreuses personnes et organisations ont joint la coalition au cours des 14 mois de lutte. Un rapide survol de la liste des associations et des individus qui ont appuyé la coalition SOS Parc Orford permet de constater la diversité de ces alliés (Annexe 1). Ainsi, figurent sur cette liste des partis politiques, des syndicats, des groupes environnementaux, des associations étudiantes, des groupes de femmes, des associations de consommateurs et même des entreprises. Ces appuis proviennent majoritairement de l'Estrie, mais également des quatre coins du Québec. Regardons en détail quelques-uns de ces groupes d'alliés.

De très nombreux artistes constituent les plus visibles de ces alliés. Ils offrent leur appui et, par l'entremise des médias, aident la lutte à transcender l'aspect local pour lui donner une envergure provinciale. Parmi ces artistes engagés :

- Clémence DesRochers participe au premier rassemblement, anime le spectacle bénéfice d'avril 2006 et participe au spectacle bénéfice de décembre 2006.
- Marina Orsini et Serge Postigo co-animent le spectacle bénéfice de décembre 2006.
- Richard Séguin offre la chanson « *Nos héritiers – parc Orford*⁹ » à la coalition.
- Danièle Bombardier, Marie-Claire Blais et Marie Laberge font connaître leur opposition au projet au moyen des lettres d'opinions publiées dans les journaux (SOS Parc Orford, 2008 ; Laberge 2006).

Enfin, de nombreux autres artistes participent aux deux événements bénéfiques, aux rassemblements ou signalent publiquement leur appui à la coalition.

⁹ Texte de Rachel Lussier. Cette chanson paraît sur l'album *Lettres ouvertes* paru en 2006.

Plusieurs partis et personnalités politiques prennent également position. Le Parti québécois, Québec solidaire et le Parti vert se prononcent contre le projet à plusieurs reprises.

Certains membres du parti au pouvoir, le Parti libéral, et du parti principal opposant, appuient également la coalition. C'est le cas de Thomas Mulcair, qui aurait perdu son siège de ministre au MDDEP parce qu'il est opposé au projet de privatisation partielle du parc national. Thomas Mulcair et Pierre Paradis (député de Brome-Missisquoi dans la région de l'Estrie) s'abstiennent de voter lors de l'adoption de la loi 23 proposée par leur parti. Monsieur Paradis, à cette occasion, affirme être « beaucoup incommodé » par le bâillon imposé par son gouvernement (Gagnon, 2006). De plus, quelques années avant le début de la lutte, le Parti libéral réuni en conseil général a adopté deux résolutions le plaçant plus près de la position soutenue par la coalition que de celle qu'il défend par la suite. La première de ces résolutions demande au gouvernement de « consolider le rôle du BAPE, afin qu'à l'avenir, tous les projets récréotouristiques importants, impliquant la modification des limites d'un parc, ou la vente de terres publiques en faveur d'un promoteur pour un projet de développement domiciliaire ou autre, soient soumis au processus d'évaluation environnementale du BAPE » (Parti libéral du Québec, 2003a). La deuxième résolution réclame encore plus explicitement une « modification de la Loi sur les parcs, afin qu'elle interdise clairement, sans ambiguïté, toute possibilité d'abolir un parc, de le réduire et d'échanger des terrains faisant partie d'un parc, et ce, à perpétuité, pour le bénéfice des générations actuelles et futures » (Parti libéral du Québec, 2003b).

La teneur de ces deux résolutions est rendue publique par la coalition dans le courant de la lutte, ce qui n'est pas sans causer un certain embarras au sein du gouvernement. Puis, au plus fort de la lutte, en mai 2006, le Parti libéral réuni en conseil général revient sur sa position et vote une résolution appuyant le gouvernement dans la vente d'une partie du parc du Mont-Orford (Parti libéral du Québec, 2006).

Sur le plan municipal, le maire du Canton d'Orford est élu avec la promesse de s'opposer à la vente d'une partie du parc du Mont-Orford. Le conseil de la Ville de Magog, en octobre 2006, prend position pour que « le mont Orford continue de faire partie intégrante du parc national avec ses différentes activités touristiques à teneur 'nature/culture' » (Ville de Magog, 2006).

De nombreux groupes écologistes et environnementaux manifestent leur opposition au projet de privatisation. La longue liste de ces personnes est rappelée à l'Annexe 1. Il est intéressant de remarquer que plusieurs associations, parfois très éloignées géographiquement du mont Orford, jugent l'enjeu suffisamment important pour manifester leur appui. Ceci témoigne de la pertinence des enjeux soulevés par la lutte. Plusieurs de ces groupes mobilisent des membres

pour participer aux diverses manifestations, font signer la pétition et mettent même en ligne sur leur site Internet des dossiers complets sur le Mont-Orford.

Au-delà des artistes, des partis politiques et des associations environnementales, plusieurs scientifiques tiennent également à faire connaître leur opposition au projet. Pierre Dansereau, un écologiste québécois de réputation internationale, est de ceux-là (Francœur, 2006b). Quinze biologistes, professeurs d'université et membres de l'Institut québécois de la biodiversité, en font également partie (Potvin *et al.*, 2006).

L'architecte Phyllis Lambert, membre de l'Ordre national du Québec, dénonce le projet et appelle tous les citoyens du Québec à se réapproprier le dossier au nom des intérêts collectifs (Lambert, 2006). Gérard Beaudet, directeur de l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal, Joseph Baker, ancien président de l'Ordre des architectes du Québec et *Fellow* de l'Institut royal d'architecture, et Jean-Pierre Kesterman, professeur émérite de l'Université de Sherbrooke en histoire, s'opposent également au projet, chacun sur la base de leur discipline particulière (Beaudet, 2006 ; Baker, 2006 ; Kesterman, 2006).

Monsieur Yves L. Duhaime, qui est ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche de 1976 à 1979, au moment de l'adoption de la Loi sur les parcs, se prononce également contre le projet et exprime ses inquiétudes dans une lettre d'opinion publiée dans un grand quotidien (Duhaime, 2006).

Enfin, huit anciens gestionnaires et directeurs de parcs nationaux s'opposent également au projet du gouvernement libéral (Hubert *et al.*, 2006).

2.3.4. Les sympathisants

Les membres de la coalition bénéficient de l'appui symbolique d'un nombre impressionnant de sympathisants. En font foi les résultats des sondages d'opinion et la participation importante aux diverses activités de la coalition telles que les marches de protestation et la signature de la pétition en ligne.

Le 11 mars 2006, soit cinq jours après l'annonce de l'intention du gouvernement de privatiser des terres faisant partie du parc national du Mont-Orford, un sondage commandé par Léger Marketing et le Journal de Montréal mentionne que 76 % des Québécois s'opposent à la vente du Mont-Orford à des intérêts privés (Léger Marketing, 2006). Un autre sondage réalisé deux mois plus tard, le 3 mai, affirme pour sa part que près de deux Québécois sur trois désapprouvent le projet (Lessard, 2006a).

Très rapidement, la coalition sait rallier la sympathie de plusieurs milliers de personnes à travers le Québec. Au moment le plus fort de la lutte, en avril 2006, 12 000 personnes manifestent leur opposition au projet dans les rues de Montréal lors d'une manifestation.

Le nombre de signataires de la pétition en ligne fait également foi de ce large appui populaire. Dès la fin de mai 2006, soit seulement deux mois après le début de la lutte, plus de 80 000 personnes signent la pétition (SOS Parc Orford, 2006m).

2.3.5. *Les spectateurs*

Au-delà de ces sympathisants, c'est l'ensemble des Québécois qui sont spectateurs de cette lutte. Rappelons que le dossier fait la une des médias de tout le Québec au cours de l'année 2006, bien qu'il s'agisse d'un dossier d'abord régional.

Au-delà des spectateurs individuels, plusieurs groupes directement interpellés par la privatisation demeurent, du moins publiquement, des spectateurs. Rappelons que pour réaliser le projet d'agrandissement qui va de pair avec la vente des terrains, le gouvernement libéral met en réserve et annonce son intention d'acquérir 5 800 hectares de terrains (Gouvernement du Québec, 2006b). Ces terrains appartiennent à trois propriétaires : Placements Bombardier, la compagnie forestière américaine Greif Containers et Gilles Fontaine (Côté, 2006). Pourtant, aucun de ces propriétaires ne se prononce publiquement.

2.3.6. *L'opposition*

Des groupes importants se prononcent en faveur du projet. Aux fins de la présente monographie, ces personnes favorables au projet forment l'opposition.

Le premier groupe est le gouvernement du Québec. Tour à tour, les ministres du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Claude Bécharde et Line Beauchamp¹⁰, Monique Gagnon Tremblay, ministre responsable de la région estrienne et le premier ministre et député de Sherbrooke, Jean Charest, défendent le projet. Le Parti libéral du Québec est également en faveur du projet.

À l'origine, ce sont les demandes du gestionnaire du centre de ski et du terrain de golf qui lancent les débats. Cependant, après les débuts de la lutte, Mont-Orford Inc. et son président André Lespérance, se font beaucoup plus discrets sur la scène publique.

¹⁰ En avril 2007, Line Beauchamp remplace Claude Bécharde à la tête du MDDEP.

Pour leur part, les acteurs du milieu économique de l'Estrie sont partagés. Plusieurs appuient en totalité le projet, d'autres, en partie seulement. À la demande du gouvernement, la MRC de Memphrémagog présente un projet de station récréotouristique quatre-saisons censé rallier l'ensemble de la communauté. L'orientation qui se dégage de ce document est de favoriser le développement touristique sur le Mont-Orford tout en préservant les qualités environnementales du site et du projet.

Enfin, lors des audiences publiques de 2005, et à la suite de l'annonce de l'intention de privatisation partielle du parc, de nombreux citoyens et gens d'affaires appuient publiquement le projet.

2.4. Les intérêts en cause

TABLEAU 3
Intérêts des principaux acteurs

	INTÉRÊTS			
	économiques	politiques	idéologiques	individuels
Coalition	Disponibilité d'infrastructures récréotouristiques	<ul style="list-style-type: none"> - Participation aux discussions concernant la région - Exercice d'un rapport d'influence sur le gouvernement 	<ul style="list-style-type: none"> - Option pour la propriété étatique des zones récréatives - Respect des principes de développement durable - Maintien et augmentation de la superficie des aires protégées au Québec - Respect de la Loi sur les parcs - Préservation des ressources naturelles et de la biodiversité - Bonne gestion des aires protégées existantes 	Reconnaissance du rôle d'acteurs sociaux de la coalition et de ses membres
Base sociale	<ul style="list-style-type: none"> - Accession à la nature à faible coût - Création et maintien des emplois dans la région 	<ul style="list-style-type: none"> - Exercice d'un rapport d'influence sur le gouvernement et sur les élus - Transparence dans les intentions du gouvernement et une certaine cohérence entre les promesses et les réalisations 	<ul style="list-style-type: none"> - Respect des principes de développement durable - Respect de la démocratie - Respect de la Loi sur les parcs - Préservation des ressources naturelles et de la biodiversité 	<ul style="list-style-type: none"> - Sentiment d'appartenance au parc national du Mont-Orford - Assurance de l'accès aux espaces verts

	INTÉRÊTS			
	économiques	politiques	idéologiques	individuels
Alliés/ Spectateurs/ Sympathisants		Même que la base sociale	Même que la base sociale	
Opposition Promoteur : Mont-Orford Inc.	<ul style="list-style-type: none"> - Rentabilisation des équipements du mont Orford (centre de ski, golf) - Réalisation de profits individuels 	Exercice d'un rapport d'influence sur le gouvernement	Promotion du développement économique par des promoteurs privés	Réalisation de profits
Opposition Acteurs économiques et politiques régionaux (CLD, MRC, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> - Frein ou encouragement à la spéculation foncière sur le territoire - Développement économique et touristique de la région - Création et maintien d'em-plois dans la région 	<ul style="list-style-type: none"> - Participation aux discussions concernant la région - Exercice d'un rapport d'influence sur le gouvernement 	Promotion de la région comme pôle récréo-touristique majeur	Élection ou réélection (pour certains)
Opposition Gouvernement du Québec	<ul style="list-style-type: none"> - Rentabilisation des équipements du mont Orford (centre de ski, golf) - Revenus découlant de la vente - Création et maintien d'em-plois 	<ul style="list-style-type: none"> - Adhésion du plus grand nombre de personnes - Acceptabilité sociale du pro-jet 	<ul style="list-style-type: none"> - Actualisation de la politique de développement durable - Option pour le développement économique par des promoteurs privés 	Élection ou réélection des indi-vidus

2.5. Les enjeux de la lutte

Les enjeux soulevés par cette lutte sont les suivants :

- ***La propriété des zones récréatives***

Du point de vue de la coalition, la mission d'un parc national est d'offrir l'accès à la nature à l'ensemble des citoyens. En privatisant une partie, le gouvernement ouvre la porte à une baisse de l'accessibilité. Les artisans de la lutte considèrent que trop de cours d'eau et de forêts sont aujourd'hui inaccessibles car réservés aux propriétaires privés. D'un autre côté, revient-il à l'État de posséder et de gérer des équipements récréotouristiques tels qu'un centre de ski et un terrain de golf ? Ces activités ont-elles lieu d'être à l'intérieur d'une zone protégée telle qu'un parc national ? Pour le gouvernement du Québec, il semble que le secteur privé soit le mieux placé pour le faire.

- ***L'étendue et la fonction des territoires protégés***

Le Québec protège 4,8 % de son territoire, ce qui est peu, relativement à la moyenne canadienne (9 %) et à la moyenne internationale (13 %) (Francœur, 2007). Avant d'être porté au pouvoir en 2003, le Parti libéral a promis de hausser le pourcentage du territoire québécois protégé à 8 %. De son point de vue, l'atteinte de cet objectif serait facilitée par l'agrandissement du parc national du Mont-Orford, qui n'est cependant pas réalisé à ce jour. Pour leur part, les environnementalistes croient que retrancher de la protection de la Loi sur les parcs une superficie protégée ne constitue pas la meilleure façon d'atteindre cet objectif modeste.

Au-delà de la quantité, une part du débat se tient sur la qualité des terres retranchées du parc. À ce sujet, la coalition SOS Parc Orford affirme que les terres qui seront retirées du parc national du Mont-Orford « sont encore intactes en grande partie et leur potentiel écologique est important pour l'objectif de conservation du Parc » (SOS Parc Orford, 2006i).

- ***La philosophie économique du développement du récréotourisme et des régions***

La part des secteurs primaire et secondaire dans l'économie est en baisse partout au Québec. Le défi de préserver la vitalité économique des régions du Québec est au cœur des préoccupations des acteurs économiques et politiques. Si la plupart s'entendent sur cette nécessité, la question des moyens est épineuse. Doit-on exploiter le plus possible les attraits

naturels en développant l'offre récréotouristique ou doit-on plutôt protéger les territoires peu exploités ? Quelle part doit occuper le privé dans ce développement ? Doit-on viser une plus grande part de l'entreprise privée ou opter plutôt pour la propriété publique ? Qu'en est-il des modes de propriété collective comme les coopératives ou les entreprises à but non lucratif ? Enfin, quelle place ont les citoyens dans le choix des projets à développer dans leur région ?

3. L'ÉMERGENCE DE LA LUTTE

Cette section s'intéresse à l'identification des éléments qui ont motivé les membres de la coalition à entamer la lutte. Parmi ceux-ci, nous examinons plus particulièrement la situation de privation, de conflit et de désaccord entre les orientations du gouvernement et les membres de la coalition, les mécanismes de construction sociale des schèmes d'interprétations collectifs, la constitution et le maintien de l'identité collective ainsi que les courts-circuits de solidarité.

3.1. La situation de privation, de conflit ou de désaccord

La perception de privation est centrale dans l'explication du démarrage d'une lutte d'un groupe social. Plus la dissonance entre les attentes et la réalité est souffrante, plus elle risque de conduire à une action collective structurée (Buechler, 2000 ; Comeau, 2005). Dans le cas de la lutte contre la privatisation partielle du parc du Mont-Orford, plusieurs éléments permettent de saisir cette perception de privation qui a mené la population à se mobiliser. Un premier de ces éléments est le sentiment de se faire « voler » quelque chose qui appartient à tous ; un deuxième est le sentiment que les intérêts et les désirs collectifs ne sont pas pris en compte ; enfin, un dernier élément est la fragilisation de la Loi sur les parcs.

3.1.1. *Un legs à préserver*

Lorsqu'il annonce son intention de privatiser une partie du parc national du Mont-Orford pour en exclure le centre de ski et le terrain de golf, le ministre Claude Bécharde mentionne qu'il souhaite « régler une fois pour toute une anomalie » (Gouvernement du Québec, 2006a). En effet, selon le gouvernement du Québec, la présence d'un centre de ski alpin et d'un golf à l'intérieur d'un parc national voué à la conservation ne fait pas de sens. La cohabitation d'activités récréotouristiques et de zones de préservation est difficile à soutenir. Les résidents du secteur développent une autre lecture. Pour ces derniers, l'existence du parc national avec son centre de ski et son terrain de golf est enracinée au cœur de l'histoire collective de la région et y porter atteinte relève de l'insulte profonde.

Le parc national du Mont-Orford a été créé en 1938 dans la foulée de la création d'autres grands parcs nationaux sur le continent tels que le parc de Yellowstone et certains parcs dans les montagnes Rocheuses. À sa création, les objectifs du parc étaient « d'offrir à tous les Québécois la possibilité d'exercer des activités récréatives en pleine nature ; d'assurer la

pérennité des ressources naturelles et promouvoir le développement économique de la région » (Société de la faune et de parcs, sans date). À l'époque, 27 municipalités francophones et anglophones, certaines après référendums, se sont cotisées et ont amassé près de 25 000 \$ pour acquérir les terres léguées au gouvernement pour la création du parc (Kesterman, 2006). L'ouverture d'une route d'accès, d'un terrain de golf et des installations pour la pratique du ski alpin étaient parmi les premiers travaux à avoir été réalisés à cette époque. En plus de cette immense collecte de fonds, Jean-Pierre Kesterman explique que le mont Orford a inspiré, depuis près de deux siècles, un nombre impressionnant d'artistes, de peintres et de poètes. Le plus célèbre de ceux-ci était Alfred Desrochers. Ainsi, au fil du temps, s'est développé entre la population estrienne et le mont Orford un « lien admiratif, poétique, pittoresque, à la fois physique et mythique, voire fantasmatique [...] » (*ibid.*). Kesterman ajoute : « Sauver le parc dans son intégrité, c'est bien sûr être fidèle à l'esprit du pacte de 1938 entre l'État du Québec et la population des Cantons. Il serait dommage de ne pas y voir aussi la volonté de maintenir pour l'avenir la richesse d'un imaginaire collectif. » (*ibid.*)

Un des militants de la coalition explique la forte mobilisation des citoyens en mentionnant que les gens ont abordé le débat de façon émotive. Les résidents de la région du mont Orford, explique-t-il, ont eu l'impression qu'on leur volait quelque chose qui leur appartenait sans leur consentement. Au-delà des arguments rationnels, des prévisions budgétaires et des exposés sur l'état des écosystèmes, c'était le sentiment qu'on les déposait d'un de leurs biens qui a amené les gens à se mobiliser (Entrevue 2).

3.1.2. *Faire valoir les intérêts collectifs et défendre l'environnement*

Ce n'est pas la première fois, en 2006, que des projets de développement impliquant des modifications aux limites du parc sont proposés. Chaque fois, la population se mobilise pour contrecarrer ces projets et chaque fois des arguments de nature économique sont juxtaposés à d'autres de nature communautaire et sociale. Un premier projet récréotouristique a déjà été rejeté à la fin des années 1970 (Girard, 2006). La consultation publique de 2002 et les audiences publiques du BAPE de 2004-2005 permettent de constater l'intérêt marqué de la population dans ce dossier. En effet, 265 mémoires sont déposés au BAPE. La communauté est mobilisée, mais divisée. Dans son rapport, le BAPE mentionne en effet cette division entre « la nécessité de préserver le milieu naturel, la survie du centre de ski alpin et son rôle comme moteur de l'économie régionale ainsi que la création d'emplois » (BAPE, 2005b : xii).

Plusieurs des opposants au projet placent les considérations écologiques au-dessus des notions de rentabilité. Ils soutiennent que, par définition, une aire de conservation n'est pas rentable. Elle n'apporte aucun profit à l'État, qui doit plutôt investir constamment pour l'entretenir.

Pierre Dansereau, écologiste québécois, prend d'ailleurs part au débat en affirmant que le « fonctionnement des parcs doit ultimement être assuré par le trésor public car les gens vont y chercher des choses intangibles, difficiles à monnayer, comme la paix, la quiétude, des motifs d'émerveillement, des connaissances, voire le simple plaisir physique de marcher ou de skier, toutes choses qui ne se monnaient pas toujours mais qu'un parc doit rendre accessible à tous » (Francœur, 2006b).

Cette vision s'oppose à celle des partisans du projet qui tendent à considérer que les aires de conservation, selon les paramètres actuels de la loi, sont en quelque sorte, des « occasions d'affaires ratées ». Pour ces derniers, la tentation est forte, surtout en période économique difficile, de vouloir rentabiliser ces espaces, en y permettant le développement récréo-touristique. Selon cette logique, les profits générés enrichissent d'abord des propriétaires privés. Cependant, à terme, la collectivité en bénéficiera également par les emplois qui y seront créés, mais également par l'achat et l'entretien de nouvelles zones de conservation.

3.1.3. Éviter la brèche dans la loi

Enfin, un dernier élément fait état de la perception d'une situation de privation : c'est la menace à l'intégrité de la Loi sur les parcs. En 1977, l'Assemblée nationale du Québec vote à l'unanimité la Loi sur les parcs. Ces territoires inaliénables sont créés dans l'optique d'en assurer « la pérennité, l'intégrité, l'accessibilité et la représentativité » (Duhaime, 2006).

En proposant, par une loi spéciale, de modifier les limites du parc, le gouvernement a créé un précédent. Plusieurs craignent désormais pour l'intégrité des autres parcs nationaux de la province.

De plus, le principal objectif d'un parc national est d'assurer la conservation et la protection permanente de territoires représentatifs des régions naturelles du Québec ou de milieux naturels à caractère exceptionnel, notamment en raison de leur diversité biologique, tout en les rendant accessibles au public à des fins d'éducation et de récréation extensive (BAPE, 2005b : 2). En permettant un développement domiciliaire sur un terrain jadis protégé, plusieurs craignent la disparition d'écosystèmes uniques (SOS Parc Orford, 2006g et 2006i).

3.2. La construction sociale des schèmes d'interprétation collectifs

Pour mener la lutte, la coalition a pris soin de construire un schème d'interprétation collectif permettant de mobiliser la population autour d'une situation d'injustice et de proposer des solutions acceptables. Cette construction sociale est bâtie autour des éléments de privation décrits au point précédent : le parc du Mont-Orford est un legs de nos ancêtres qui appartient à la population et doit profiter à tous ; les intérêts collectifs et la protection de l'environnement et des écosystèmes doivent primer sur le développement économique ; et le gouvernement doit faire respecter ses lois et non y créer des brèches.

3.2.1. *Le diagnostic*

Plusieurs des citoyens qui prennent part au débat, notamment par la présentation de mémoires aux audiences du BAPE de 2004-2005 et par l'entremise de lettres ouvertes dans les journaux, mentionnent qu'ils visitent le parc depuis leur enfance et que leurs parents et grands-parents en ont également profité. En ce sens, il est primordial de s'assurer que les générations futures pourront également avoir accès à la nature préservée du parc. C'est un héritage collectif. Cette notion d'héritage est reprise avec force par les nombreux artistes qui s'engagent dans le débat, notamment Clémence Desrochers, qui rappelle la mémoire de son père Alfred Desrochers¹¹, et Richard Séguin, qui compose et donne à la coalition SOS Parc Orford les droits d'une chanson nommée *Nos héritiers – parc Orford* (voir le texte à l'Annexe 2).

Un deuxième élément de diagnostic concerne les notions de démocratie et de bien collectif. Rappelons qu'un premier projet est débattu devant le BAPE en 2004 et que de nombreuses personnes, favorables et défavorables, prennent alors part au débat. Rappelons également qu'à cette occasion, le BAPE émet de sérieuses réserves sur le projet. Le précédent ministre en charge du dossier a obtenu un avis juridique défavorable et le sujet a fait l'objet d'un enjeu électoral sur la scène provinciale et locale¹². Ainsi, lorsque le gouvernement annonce son intention de procéder à la privatisation par l'adoption d'une loi spéciale, plusieurs se sentent floués. Ils estiment que le gouvernement ne respecte pas les mécanismes démocratiques en place (les audiences du BAPE, notamment). Une grande partie de la population souhaite que le gouvernement applique et renforce la Loi sur les parcs. Ce dernier préfère modifier cette loi afin, semble-t-il, de favoriser quelques individus uniquement.

¹¹ Le recueil le plus célèbre du poète s'intitule *À l'ombre de l'Orford*. Un des sommets du parc national du Mont-Orford se nomme Alfred-Desrochers. Très souvent, les personnes qui ont pris part au débat ont repris le titre du recueil de poèmes.

¹² Le maire du Canton d'Orford notamment a été élu en disant qu'il allait s'opposer à toute forme de privatisation au mont Orford.

Enfin, le troisième élément de diagnostic concerne le mode de développement à privilégier. Au début de la lutte, le paradigme de développement durable qui postule le caractère indissociable des dimensions environnementales, sociales et économiques des activités de développement est sur toutes les lèvres. Le MDDEP, celui-là même qui annonce l'intention de privatisation d'une partie d'un parc national, s'apprête à déposer la Loi sur le développement durable¹³. Cette loi est assortie de 16 principes et plusieurs de ces derniers trouvent un écho chez les membres de la coalition, dont ceux de la préservation de l'environnement, de la préservation de la biodiversité et du respect de la qualité de support des écosystèmes (Annexe 3) (MDDEP, 2008).

Dans ce contexte, les membres de la coalition ont l'impression que le gouvernement prône une chose et fait le contraire, en affirmant promouvoir le développement durable, d'une part, et en sacrifiant l'intégrité d'un parc national au profit des promoteurs immobiliers privés, d'autre part. Pour la coalition, c'est grave localement, mais le précédent peut avoir des répercussions à la grandeur de la province, il faut réagir.

3.2.2. *Le pronostic*

Dès sa constitution, la coalition SOS Parc Orford a identifié la solution à la situation de désaccord et l'a inscrite au cœur même de sa mission : « La mission de SOS Parc Orford est de convaincre le gouvernement du Québec de renoncer à vendre une partie du Parc national du Mont-Orford ; de renoncer à légiférer pour permettre cette vente qui va à l'encontre de la Loi sur les parcs ; de faciliter la recherche de solutions pour la conservation et pour la mise en valeur respectueuse de l'environnement du parc Orford » (SOS Parc Orford, 2008).

À la suite de l'adoption de la loi 23 qui soustrait 459 hectares du parc national du Mont-Orford, la coalition garde le cap et demande que ces terrains regagnent le territoire du parc national.

En effet, le retour de ces terres à l'intérieur des limites du parc national du Mont-Orford constitue, pour les membres de la coalition, la condition préalable à toute autre démarche au parc du Mont-Orford (Entrevue 1). La coalition lutte d'abord et avant tout pour conserver des acquis.

Cependant, si cette condition préalable est obtenue, les membres de la coalition sont disposés à examiner plusieurs solutions pour assurer la durabilité et la viabilité des équipements du parc

¹³ Cette loi fut adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale le 19 avril 2006.

national du Mont-Orford. Parmi diverses options, celle proposée par la Coopérative de solidarité du Mont-Orford est observée avec intérêt.

3.3. La constitution et le maintien de l'identité collective

Les opposants à la privatisation partielle du parc national du Mont-Orford ont utilisé différentes stratégies pour constituer et maintenir une identité collective. Parmi ces stratégies, notons les suivantes : la détermination d'une cible à atteindre précise accompagnée d'un argumentaire rigoureux et systématique, la fédération d'une base large de mobilisation, la création d'outils de communication efficaces et l'organisation de plusieurs rassemblements collectifs.

Dès sa fondation, la coalition SOS Parc Orford se donne une mission claire (voir le point précédent). Tout au long de la lutte, elle garde le cap sur cette mission.

Pour convaincre la population du bienfait de leurs opinions et démarches, les membres de la coalition développent des arguments rigoureux et prennent soin de répondre systématiquement à ceux des promoteurs. Ainsi, tour à tour, des arguments environnementaux, historiques, économiques, légaux et culturels sont développés pour définir et défendre la position de la coalition. Cet argumentaire permet de créer plusieurs « nous » réunis autour du même but : « nous, les artistes préoccupés par l'héritage laissés à nos descendants », « nous, les environmentalistes inquiets de la protection des écosystèmes », « nous, les utilisateurs des parcs nationaux soucieux de leur préservation », « nous, les partisans du développement durable opposés au développement économique à outrance », etc. Tout en favorisant l'éclosion de ces multiples « nous », la coalition laisse peu de place à des positions qui pourraient être qualifiées d'extrémistes ou d'utopiques, positions qui pourraient nuire au développement de cette base commune d'appuis très larges.

Une deuxième stratégie qui s'avère efficace est de rassembler, en appui au travail des membres de la coalition SOS Parc Orford, des groupes et des personnes de toutes les régions du Québec, de plusieurs allégeances politiques et militant pour diverses causes (Annexe 1). Le message est d'affirmer que ce qui se passe au parc du Mont-Orford est un exemple qui pourrait se répéter ailleurs au Québec si la population n'y prend garde. D'une situation d'abord régionale, les membres de la coalition réussissent à lui donner une portée nationale. Dans ce but, les membres de la coalition entreprennent une tournée de plusieurs régions au mois d'avril 2006. Ils visitent ainsi des groupes dans les Laurentides, à Gatineau, à Trois-Rivières, à Rimouski et à Chicoutimi. Cette tournée permet de sensibiliser et de mobiliser des gens partout au Québec. Ces derniers peuvent prendre conscience de la fragilité

des acquis au parc national du Mont-Orford et ailleurs au Québec sur le plan de la création et de la préservation des aires protégées.

L'identité collective est créée notamment grâce à des stratégies d'identification d'un objectif précis, simple et atteignable, la création d'un argumentaire rigoureux et systématique et par la fédération d'une base large et diversifiée. Le maintien de la mobilisation de cette base se fait grâce à des outils de communication efficaces et par l'organisation de plusieurs rendez-vous collectifs.

Un site Internet est mis en ligne dès les premiers jours d'existence de la coalition. Sur ce site, les personnes intéressées peuvent s'informer des différents aspects du dossier, prendre connaissance des communiqués émis par la coalition¹⁴ et des prises de position des sympathisants de la coalition¹⁵ et signer une pétition. De plus, chacun peut s'inscrire à une infolettre s'il désire être informé directement des développements et des événements collectifs à venir. Au plus fort de la lutte, le taux d'ouverture de l'infolettre est de 50 %, ce qui est passablement élevé pour un envoi collectif de ce genre.

Enfin, la coalition organise plusieurs rassemblements qui permettent aux sympathisants de cimenter leur identité collective. Plusieurs personnalités connues et appréciées du grand public participent à ces événements festifs, spectacles bénéfiques et rassemblements, ce qui favorise également le sentiment d'appropriation et de cohésion. Deux fois par année, la coalition convoque la population à une assemblée de militants, afin de présenter un bilan de ses actions, de valider l'adhésion populaire à ses actions et de définir son plan d'action. Ces retours réguliers vers la base permettent de garder la population alerte et mobilisée. Elles ont également pour effet de renforcer l'action de la coalition, qui jouit ainsi d'une plus grande légitimité, puisqu'elle peut affirmer être soutenue par la base.

3.4. Les courts-circuits de solidarité

Il arrive régulièrement au moment de l'émergence des luttes qu'on assiste à des courts-circuits de solidarité ou à « l'apparition d'influence contraire à la solidarité » (Comeau, 2005 : 13). Sur le plan interne, la coalition ne semble pas avoir subi de tels courts-circuits. Pendant les 14 mois que dure la lutte, le discours de la coalition est toujours cohérent et tient le cap sur les objectifs de départ. Les porte-parole de la coalition demeurent les mêmes, mais une place est

¹⁴ En 14 mois, la coalition SOS Parc Orford a émis 25 communiqués de presse.

¹⁵ Notamment, plusieurs lettres d'opinion et quelques éditoriaux parus dans des journaux locaux et provinciaux ont été reproduits sur le site.

laissée à d'autres personnes qui veulent s'exprimer. Nous n'avons observé ni muselage d'expression à propos des objectifs de la coalition ni demande pour en débattre.

Cependant, selon un des répondants, les débats sont parfois animés au sein de la coalition et portent sur les stratégies à utiliser. Il doit lui-même convaincre certains membres de la pertinence et de la faisabilité de l'organisation d'événements collectifs de masse, dont le rassemblement à Montréal. Les discussions se déroulent à l'interne et, de l'extérieur, la coalition forme un tout uni. À un certain moment, alors que les débats deviennent plus enflammés et que la tension est plus forte, lors des conférences de presse notamment, un membre préfère se retirer de la coalition. Ce départ ne peut pas être considéré comme un court-circuit de solidarité, car il se fait sans heurts. De plus, compte tenu de l'intensité de l'engagement demandé aux membres de la coalition, il est surprenant que seulement une personne se retire après plus de deux ans de fonctionnement.

Comme c'est souvent le cas, les adversaires tentent de court-circuiter leurs vis-à-vis en reprenant à leur compte leurs arguments. Par exemple, certains promoteurs affirment que le projet à développer sur les terrains soustraits du parc national du Mont-Orford pourrait être des modèles d'architecture « verte » et d'« intégration exemplaire au site » (Baker, 2006). D'autres mentionnent que les terres retirées sont de piètre qualité comparativement à celles qui seraient éventuellement ajoutées au parc. Ces tentatives échouent puisqu'elles ne réussissent pas à faire changer l'opinion publique. L'opposition à la privatisation telle qu'elle est mesurée dans les sondages demeure très stable pendant, et même après, la lutte.

Comme il a été mentionné plus haut, les principales divisions apparaissent chez les opposants, les promoteurs du projet. En effet, le gouvernement libéral au pouvoir est embarrassé à plusieurs reprises. En premier lieu, rappelons que deux députés importants, dont l'ancien ministre de MDDEP Thomas Mulcair, s'abstiennent de voter sur la Loi spéciale. Dans un deuxième temps, est diffusée l'information selon laquelle les militants libéraux réunis en congrès en 2003 adoptent des résolutions demandant une meilleure protection pour les parcs nationaux (Parti libéral du Québec, 2003a et b). Enfin, le premier ministre Jean Charest promet, à la veille de l'élection de 2003, qu'il s'opposerait à toute privatisation du parc national du Mont-Orford si le projet ne rencontrait pas le critère de l'acceptabilité sociale (Charest, 2003).

4. LE DÉVELOPPEMENT DE LA LUTTE

Dans la section qui suit, nous nous intéressons au développement de la lutte en explorant plus spécifiquement les éléments contextuels qui sont favorables et défavorables à celle-ci. Par la suite, nous examinons la conduite de la lutte par la coalition.

4.1. Les opportunités

Pour comprendre les mouvements sociaux, leur émergence, leur déroulement et leur conclusion, il importe de bien observer les éléments contextuels qui constituent parfois des opportunités, parfois des freins. Nous observons ces opportunités lorsque sont concernés l'État, les élites, les alliés et les corps intermédiaires.

4.1.1. L'État

L'opposant principal de la coalition dans le dossier de la privatisation partielle du parc du Mont-Orford est le gouvernement provincial qui, à cette époque, est gouverné par le Parti libéral. En 2006, ce gouvernement est au pouvoir depuis le mois d'avril 2003 ; et, de l'avis de plusieurs, ce mandat est difficile. Du point de vue de l'État, le contexte s'avère défavorable sous trois aspects : le mécontentement généralisé envers le gouvernement de Jean Charest, la mise en doute de l'impartialité des élus et le manque de respect de certains engagements environnementaux.

Depuis son accession au pouvoir en 2003, le gouvernement de Jean Charest doit reculer sur plusieurs dossiers qu'il a mis de l'avant. Parmi ces dossiers qui retiennent l'attention, nous rappelons la conversion de bourses d'études en prêts pour les étudiants (avril 2005)¹⁶, les débats entourant l'emplacement du futur Centre hospitalier universitaire de Montréal (mars 2005), l'octroi de subventions aux écoles privées juives (janvier 2005) et le renoncement à bâtir la centrale thermique du Suroît (novembre 2004) (Giroux, 2007). Ce gouvernement ne peut plus reculer d'autant plus qu'au moment d'annoncer ce projet, sa cote de popularité est faible. Un an avant une échéance électorale, le Parti libéral doit gagner des points dans l'opinion publique tout en satisfaisant sa base électorale, composée notamment de milieux d'affaires.

¹⁶ Plusieurs dizaines de milliers d'étudiants ont fait la grève pendant 4 semaines en mars et avril 2005 pour protester contre la conversion de 103 millions de dollars de bourses d'études en prêts. Devant l'ampleur du mouvement, le gouvernement du Québec a annulé cette politique et reconverti les prêts en bourses (Beauregard-Langelier, 2007).

Cette divergence d'intérêts entre la majorité de la population et les alliés traditionnels du Parti libéral du Québec est bien illustrée dans le dossier du parc national du Mont-Orford. Plusieurs des actionnaires de Mont-Orford Inc., le gestionnaire du centre de ski et du terrain de golf, sont des personnes proches du Parti libéral. En outre, les milieux d'affaires locaux préparent ce projet depuis plusieurs années bien qu'une large part de la population y soit opposée.

Un deuxième élément important, sur la scène fédérale cette fois, explique le contexte de méfiance de la population envers les hommes politiques et une partie de l'élite économique. Le juge John Gomery dépose le 1^{er} novembre 2005 son rapport sur le « scandale des commandites ». Ce scandale fait les manchettes pendant plusieurs mois au Québec et contribue à détériorer le lien de confiance entre la classe politique et la population. Dans le dossier du parc national du Mont-Orford, certains révèlent qu'un homme d'affaires proche du Parti libéral et impliqué dans le scandale des commandites est un des actionnaires de Mont-Orford Inc.

Enfin, comme nous l'avons vu plus haut, la population nourrit des attentes par rapport à deux engagements environnementaux du gouvernement libéral : l'adoption et l'application d'une politique de développement durable et l'augmentation du pourcentage des aires protégées.

Ainsi donc, la population est alerte vis-à-vis des actions du gouvernement de Jean Charest dans plusieurs domaines, elle s'est déjà mobilisée à quelques reprises et elle est prête à le faire de nouveau. Le gouvernement est sur la corde raide. Non seulement il ne peut pas reculer une autre fois, mais il doit également rallier l'opinion publique à son projet et en démontrer l'acceptabilité sociale. De plus, il doit faire preuve de transparence pour convaincre une population déjà échaudée.

Le contexte est d'autant plus défavorable de ce point de vue que deux députés libéraux expriment publiquement leur dissidence sur ce projet et que la base militante réunie en congrès en 2003 manifeste également des réticences à soutenir le projet (Parti libéral du Québec, 2003a et b).

4.1.2. Les élites

Le projet de développement récréotouristique aux abords du parc du Mont-Orford est en discussion depuis plusieurs années dans la région. Autant le promoteur que l'ensemble des intervenants de la région se prononcent sur ce projet à plusieurs reprises. De manière générale, nous remarquons un fort appui au projet de la part des élites économiques. Ces derniers sont

préoccupés par la perspective d'un déclin économique lié à la restructuration du secteur manufacturier. Sachant que l'industrie touristique est en constante progression partout dans le monde et qu'elle permet de générer des revenus importants, ils tentent de positionner la région comme un centre récréotouristique important. L'exemple du parc du Mont-Tremblant dans la région des Laurentides est souvent évoqué pour décrire la vision de ces élites concernant le type de développement touristique envisagé.

4.1.3. Les alliés

Une des forces de cette lutte est la capacité de la coalition de rallier un nombre impressionnant de groupes sociaux de tous les horizons. Ainsi, des groupes environnementaux luttent aux côtés des partis politiques, des syndicats, des groupes sociaux, etc. Il semble que chacun sache mettre de côté ses divergences d'opinions et de stratégies pour le bien de la lutte. Nous avons illustré précédemment le sentiment de privation qui amenait la population à se mobiliser massivement. À ces éléments, nous ajoutons les deux suivants. D'une part, le fait que plusieurs pans de la société québécoise sont déjà alertes et mobilisés par rapport aux politiques du gouvernement en place. Le Québec est en état de manifestation et de protestation quasi constant. D'autre part, et de plus en plus, les citoyens prennent conscience des menaces environnementales liées à la surexploitation des ressources et à la disparition des écosystèmes et des milieux naturels. Si tous ne sont pas prêts à changer de mode de vie, plusieurs peuvent se mobiliser pour empêcher la dissolution d'une partie d'un parc national¹⁷.

Si des divisions ont lieu parmi les différents groupes alliés quant aux cibles à viser ou aux stratégies à déployer, elles ne transparaissent pas ni n'affectent le fonctionnement de la lutte. Au contraire, une image d'unité et de persévérance est projetée par la coalition durant les mois que dure la lutte.

4.1.4. Les corps intermédiaires

La privatisation partielle du parc national du Mont-Orford fait l'objet d'une attention médiatique soutenue pendant plusieurs mois. Les groupes alliés de la lutte utilisent d'ailleurs abondamment les moyens médiatiques pour faire connaître leurs revendications et leurs arguments, pour rallier des sympathisants et pour mobiliser la population. Règle générale, les

¹⁷ Dès son annonce le 6 mars 2006, le gouvernement du Québec a annoncé l'intention de joindre d'autres terres au parc national pour compenser la perte des terres soustraites, ce qui aurait pour effet, à terme, d'agrandir la superficie totale du parc national. Cependant, cette solution n'a pas fait fléchir l'opinion publique.

médias de masse (journaux, télévision, radio) relayent les informations obtenues de la coalition.

Des instituts de sondage s'intéressent également au sujet, et, pendant la lutte, sont publiés au moins deux sondages importants favorables à la coalition. À titre d'exemple, mentionnons que dès les débuts de la lutte, la firme Léger Marketing publie un sondage qui révèle que 79 % des Québécois sont au courant de la vente du mont Orford (Léger Marketing, 2006). Il s'agit d'un pourcentage important si l'on considère l'aspect régional du dossier.

Les éditoriaux et les pages d'opinions de nombreux journaux laissent une large place au débat. S'y expriment des politiciens, des biologistes et autres scientifiques, des artistes et des citoyens. Certains éditorialistes se montrent très critiques à la fois sur le fond du projet et sur la façon dont il est piloté. D'autres diffusent un point de vue beaucoup plus favorable.

Les médias reprennent largement les débats autour de la vente d'une partie du parc national du Mont-Orford. Selon l'entreprise 'Influence Communication' qui compile l'ensemble de la couverture journalistique au Québec, il s'agit de la nouvelle québécoise qui reste dans l'actualité durant la plus longue période de temps en 2006¹⁸. Au plus fort de la lutte, la *Tribune* de Sherbrooke aurait affecté un journaliste uniquement à la couverture des événements entourant la privatisation partielle du parc du Mont-Orford (Entrevue 1). Une recherche rapide avec les principaux moteurs de recherche sur Internet permet de constater, qu'en plus des grands médias nationaux et régionaux, plusieurs publications ont également repris les enjeux pour en informer leur lectorat. Plusieurs organisations ont réservé des sections de leur site Internet à ce sujet¹⁹.

4.2. La conduite de la lutte

Dans la section qui suit, nous examinons la façon dont la lutte est menée à partir de la constitution de la coalition en mars 2006 jusqu'à la fin de la lutte en mai 2007. Nous nous référons également aux mois qui suivent puisque la coalition est toujours active au moment de la rédaction de la monographie. L'étude de la conduite de la lutte couvre les éléments suivants : le leadership, le calcul rationnel, l'information, les ressources, la stratégie et la concurrence avec d'autres organisations.

¹⁸ Cette information parue dans *Le Devoir* du 19 décembre 2006 est rapportée sur le site Internet de la Coalition SOS Parc Orford.

¹⁹ Mentionnons qu'un article de l'encyclopédie en ligne Wikipédia s'intitule *L'affaire de la privatisation du Mont-Orford* (Wikipédia, 2008).

4.2.1. *Le leadership*

Les leaders assument un rôle essentiel pour que l'action dure dans le temps. Les qualités d'un leadership favorable aux luttes sont la consistance, la persévérance, l'indépendance, la compétence, la visibilité, la combativité et le charisme (Comeau, 2005). Dans ce cas-ci, nous observons à la fois, la présence d'un leader collectif fort, la coalition SOS Parc Orford et des leaders individuels actifs au sein de cette coalition.

La coalition est mise sur pied quelques jours seulement après l'annonce de l'intention du gouvernement de privatiser une partie du parc national du Mont-Orford. Rapidement, la coalition s'affirme comme étant le porte-parole des opposants. La légitimité du leadership de la coalition n'est pas remise en cause.

La coalition regroupe 11 membres, groupes et individus confondus, mais plusieurs dizaines de groupes et des milliers de citoyens répartis sur le territoire québécois soutiennent ses revendications. Pour assurer un leadership cohérent et structuré, la coalition utilise diverses stratégies. Premièrement, des objectifs précis à atteindre sont ciblés dès la mise sur pied de la coalition. Deuxièmement, ont lieu des rencontres hebdomadaires de tous les membres. Troisièmement, deux porte-parole et un coordinateur sont identifiés, et ces derniers demeurent les mêmes tout au long de la lutte. Dernièrement, un système de communication efficace est instauré pour rejoindre les sympathisants et alliés et pour faire connaître les actions de la coalition auprès de la base sociale (notamment les infolettres, les communiqués de presse et le site Internet).

Un des éléments explicatifs du succès de la coalition est qu'elle est formée de personnes ayant des compétences complémentaires, mais partageant la même rigueur et une capacité d'engagement élevée. Dès la première rencontre de la coalition, les membres offrent à l'un d'eux d'assurer un leadership particulier, de devenir coordinateur (Entrevue 2). Ce dernier exerce ce rôle de deux façons : d'une part, en amenant les membres à se créer une identité commune et à s'établir des règles de fonctionnement et une vision partagée ; d'autre part, en animant les rencontres de la coalition et en s'assurant de la cohérence des actions et des positions prises par chacun des membres au nom de la coalition.

Chacun des membres rejoint la coalition avec un bagage personnel et professionnel riche qu'il met à la disposition du groupe. Ainsi, au sein de la coalition, s'engagent un avocat, un professeur d'université, un ancien député du Parti libéral, un syndicaliste, des environnementalistes, etc. (Entrevue 1). Selon le moment de la lutte ou l'action en cours, chacun assume à tour de rôle un leadership plus important selon ses compétences et connaissances.

4.2.2. *La rationalité*

S'engager dans une lutte comme celle contre la privatisation partielle du parc national du Mont-Orford demande des investissements importants en énergie et en temps. Comment se pose la question du coût en regard des bénéfices attendus pour les individus et pour les groupes membres de la coalition ?

Un des militants de la coalition SOS Parc Orford explique le succès de la mobilisation autour de ce projet par le fait que la population se sent interpellée de manière émotive. « La population, explique-t-il, est beaucoup plus prête à se mobiliser lorsqu'on avance des arguments d'ordre émotif que d'autres plus rationnels » (Entrevue 2). Il semble que le même genre de constat puisse être fait lorsqu'on observe l'engagement des militants de la coalition en regard des bénéfices qu'ils en retirent.

Comme le tableau des intérêts présentés au point 2.4 le montre, les militants de la coalition ne recherchent pas d'avantages économiques dans l'issue de la lutte. Le seul gain possible demeure hypothétique et ne sera perceptible qu'à moyen terme. Au contraire, à court terme, le coût en temps et en argent que demande ce type d'engagement militant et bénévole excède de loin les bénéfices individuels éventuels. L'engagement des militants est basé sur une nécessité de défendre un bien collectif et d'opposer une voix citoyenne aux décisions politiques. La préservation de l'environnement, l'application des principes de développement durable et la qualité de l'héritage écologique légué aux générations futures sont des arguments suffisants pour susciter l'engagement de ces militants, peu importe les retombées sur la vie individuelle de chacun.

Même si les coûts de l'engagement en temps et en énergie peuvent paraître élevés, les militants sont largement rétribués par l'adhésion massive et immédiate de la base sociale, qui réagit et participe aux actions initiées par la coalition. À terme, la demi-victoire de mai 2007 vient également récompenser leurs efforts.

Le sacrifice consenti par les organismes membres de la coalition est également important. En effet, ces derniers libèrent leurs employés pour participer aux activités de la coalition, qui ont souvent lieu pendant les heures de bureau et qui nécessitent des déplacements sur tout le territoire de la province. L'évaluation des coûts et bénéfices pour ces organismes membres se pose toutefois de façon différente. Pour plusieurs, le choix de consacrer des ressources humaines, matérielles, voire financières, à la lutte contre la privatisation partielle du parc du Mont-Orford, constitue une façon d'actualiser leur mission (Tableau 2). La lutte s'insère alors dans le plan d'action de l'organisme. Étant donné la visibilité de la lutte, on peut supposer que la participation des groupes membres provoque des effets positifs en termes de membership,

de financement ou de notoriété. Cependant, nous n'avons pas validé cette information auprès de nos informateurs, il s'agit donc seulement d'une hypothèse.

4.2.3. L'information

Tant pour assurer les communications internes entre les membres et les sympathisants que pour faire connaître leurs positions, rallier des adhérents et faire fléchir le gouvernement, les membres de la coalition misent sur une utilisation optimale des médias.

À l'interne, sont utilisés des moyens comme le site Internet, les infolettres et des réunions d'informations. Pour diffuser les informations vers l'extérieur, les membres de la coalition émettent plusieurs communiqués de presse qui sont relayés par les différents médias.

4.2.4. Les ressources

Les entrevues révèlent qu'une partie du succès de la lutte provient du fait qu'elle a été coordonnée par une coalition qui avait pour seule mission la lutte contre la privatisation partielle du Mont-Orford. Cette coalition, composée de membres provenant de divers groupes et ayant des compétences complémentaires, s'est structurée rapidement et a permis la mise en commun des ressources de chacun.

L'engagement des groupes membres est souvent en lien direct avec leur mission et les objectifs qu'ils poursuivent quotidiennement. Malgré cela, en s'engageant au sein de cette lutte, ils y contribuent en libérant une ou plusieurs ressources humaines sur une période intensive assez longue. Mentionnons que le coordinateur de la lutte était employé d'une centrale syndicale. Cette centrale a libéré le coordinateur pour qu'il puisse vaquer aux activités de la coalition en même temps qu'à ses activités professionnelles régulières. En effet, en plus des réunions hebdomadaires du dimanche, les activités de la coalition demandent de nombreuses heures de déplacement, et plusieurs des activités, conférences de presse et autres, ont eu lieu pendant les heures de bureau dans la semaine.

Des capacités d'organisation et de mobilisation, des connaissances juridiques et économiques, un réseau de contact large, sont d'autres ressources provenant des membres qui sont mises à contribution.

De plus, la coalition se donne les moyens d'optimiser l'utilisation de ces ressources et d'accéder aux ressources manquantes : une organisation de travail souple, informelle et légère, sans permanence et non incorporée comportant seulement 11 membres ; des rencontres régulières et des contacts constants entre les réunions ; une façon de rejoindre et de mobiliser rapidement les alliés ; un site Internet comportant beaucoup d'informations et mis à jour régulièrement. Enfin, est également prévue une structure pour recevoir des dons.

4.3. La stratégie

Les stratégies déployées tant par la coalition que par les adversaires constituent des éléments centraux de l'étude de la lutte. La capacité d'utiliser la bonne stratégie au moment opportun peut influencer l'issue de la lutte.

Nous l'avons noté plus haut, la coalition vise l'atteinte d'un but principal : l'abandon, par le gouvernement, de son intention de privatiser des terrains faisant partie du parc national du Mont-Orford. Pour atteindre ce but, elle identifie plusieurs objectifs. À chacun de ces objectifs correspondent une stratégie et des actions précises. La stratégie évolue également selon le moment de la lutte. Cette approche organisée et réfléchie a porté fruits à plusieurs égards.

Un premier objectif concerne l'importance de faire connaître la lutte et ses enjeux en dehors de la région immédiate du parc national du Mont-Orford et de mobiliser le plus grand nombre de personnes possible. Pour y arriver, diverses actions sont entreprises. Dès les premiers jours et tout au long de la lutte, la coalition prend soin de faire connaître ses positions régulièrement en organisant des conférences de presse et en diffusant des communiqués de presse. Pour faciliter la diffusion large de ces communiqués, la coalition choisit d'organiser plusieurs conférences de presse en dehors de l'Estrie. Ainsi, lorsque le thème abordé touche la politique, la conférence se tient à Québec et lorsque le thème est économique, elle se tient à Montréal. Enfin, pour les thèmes régionaux, le parc national du Mont-Orford ou Sherbrooke sont choisis comme lieu de conférence de presse. La même stratégie est utilisée en ce qui concerne les activités de masse. Tour à tour, des rassemblements ont lieu au mont Orford, à Montréal et à Québec. Enfin, une tournée des régions est organisée par les membres de la coalition dès les débuts de la lutte. En visitant des groupes environnementaux de plusieurs régions du Québec, les membres de la coalition réussissent à sensibiliser les citoyens de partout à la brèche créée à la Loi sur les parcs dans le dossier de la privatisation partielle du parc du Mont-Orford. Ceci permet à la lutte de dépasser l'enjeu régional et de devenir une préoccupation provinciale.

Un deuxième objectif consiste à créer et à conserver un rapport de force constant avec les opposants. Pour ce faire, la coalition cherche à s'imposer comme un interlocuteur crédible et

réaliste dès le début. Ainsi, un des membres de la coalition raconte que plusieurs discussions ont lieu au début sur la cible à viser par la coalition. Certains, plus radicaux, auraient souhaité que la coalition cherche à faire cesser les activités récréotouristiques de ski et de golf à l'intérieur du parc national. Cet interlocuteur est convaincu que la population n'aurait pas suivi la coalition dans cette voie et que cette dernière n'aurait donc pas pu faire le travail de sensibilisation qu'elle a accompli (Entrevue 2).

La coalition cherche plutôt l'atteinte d'une cible réaliste qui recueille l'adhésion d'une large part de la population. Elle se met par la suite à la tâche de réfuter systématiquement chacun des arguments des opposants. Pour ce faire, elle fait appel à des spécialistes de plusieurs domaines relevant de l'économie, de l'environnement, etc. Par exemple, lorsque le gestionnaire du centre de ski et du terrain de golf annonce qu'il est déficitaire, la coalition se procure les états financiers de la compagnie et les analyse à la lumière des comparables dans ce secteur d'activité. Lorsque le gouvernement fait connaître son intention d'agrandir la superficie du parc national en y ajoutant d'autres terrains, la coalition publie des études de biologistes et d'environnementalistes qui permettent de comparer la valeur écologique de cet échange de terrain.

Dans la même optique d'être reconnue comme un interlocuteur crédible et de maintenir un rapport de force avec le gouvernement, la coalition déploie deux autres stratégies.

À la suite de l'adoption du projet de loi, elle déplace une partie de ses actions vers la sphère juridique et elle dépose un recours collectif contre le gouvernement. Ce recours, intenté au nom des donateurs ou de leurs héritiers légaux qui ont permis de créer le parc national du Mont-Orford, demande à la cour :

[...] que soit établie, dès maintenant, la légalité de l'expropriation des terrains qui doivent être ajoutés au parc du Mont-Orford afin de compenser pour ceux retirés des limites du parc par la loi 23. [...] Dans un second temps, les requérants estiment que les donateurs qui ont contribué à créer le parc du Mont-Orford ont été trompés par le gouvernement qui n'a pas respecté l'objet même de la donation qui était de protéger des territoires à perpétuité. [...] ils demandent compensation en proportion de ce qui fut contribué en 1938 directement ou par l'entremise des municipalités, soit 35 % de la valeur estimée des terrains retirés du parc du Mont-Orford (SOS Parc Orford, 2006t).

Au moment de la rédaction de cette monographie, le recours collectif n'a pas encore été entendu.

Lors de l'abandon de l'appel d'offres en mai 2007, la ministre du MDDEP a créé un comité de parrainage présidé par la MRC de Memphrémagog et donné deux ans à ce comité pour

présenter au gouvernement « un projet d'aménagement des espaces du Parc du Mont-Orford, destinés à l'exploitation d'activités récréotouristiques qui permette d'en assurer la santé économique et environnementale, et la survie sans subventions publiques, tout en faisant l'objet d'un consensus régional » (MRC de Memphrémagog, 2007b). À l'origine, il n'est pas prévu que la coalition SOS Parc Orford soit représentée sur ce comité composé de maires, de préfets de MRC et d'agents de développement économique et récréotouristique. Cependant, à la suite des représentations de leur part, deux places sont réservées à un membre de la coalition SOS Parc Orford et à un membre du Conseil régional de l'environnement de l'Estrie. Cette représentation démontre la crédibilité de la coalition et également un changement dans la stratégie de la coalition, qui accepte de s'asseoir à la même table que des personnes dont ils ne partagent ni les visions ni les objectifs.

Un troisième objectif de la coalition consiste à garder une base militante forte et mobilisée. En effet, la coalition est composée de seulement 11 personnes et elle ne s'incorpore pas. Pour conserver sa légitimité, il est important que les membres de la coalition reçoivent l'appui de la population et surtout qu'ils sentent qu'ils peuvent compter sur ces alliés et sympathisants au moment opportun. Pour arriver à conserver la mobilisation forte durant une période de temps assez longue, la coalition utilise plusieurs moyens. Les communications sont au cœur de cette stratégie.

Dès les premiers jours, les sympathisants peuvent prendre connaissance de l'ensemble des actions de la coalition sur le site Internet de cette dernière. Les internautes peuvent également s'inscrire pour recevoir régulièrement des infolettres les informant des activités et des derniers développements.

Régulièrement, la coalition donne des rendez-vous et des « devoirs » à ses sympathisants. Elle les convoque également à des assemblées générales. Les rendez-vous tenus au mont Orford, à Montréal et à Québec sont des manifestations qui permettent à la population de constater l'ampleur de la mobilisation et du mécontentement par rapport au projet. Ces manifestations contribuent à donner de la crédibilité et à raffermir la motivation des membres de la coalition. En dehors de ces manifestations, la coalition invite les sympathisants et les alliés à poser plusieurs actions individuelles pour influencer le gouvernement. D'abord, deux pétitions sont successivement mises en ligne. Ensuite, les citoyens sont invités à écrire des lettres dans les journaux ou à interpeller directement leur député pour les sensibiliser. Enfin, la coalition prend soin de convoquer la base sociale environ deux fois par année. Ces réunions permettent de faire le bilan sur les activités de la coalition, de présenter le plan d'action de cette dernière et de vérifier la force de la mobilisation. Ces retours périodiques vers la base militante alimentent la confiance qu'a cette dernière envers les membres de la coalition et assurent à la coalition

d'être toujours en accord avec la base. Enfin, la coalition, elle-même, commande des sondages à des firmes spécialisées afin de vérifier si la population est toujours en accord avec sa vision.

4.4. La concurrence

Rapidement la coalition a déterminé la cible à atteindre. Elle a coordonné également une très large mobilisation d'individus et d'associations qui la soutenaient. Encore aujourd'hui, au printemps de 2008, la coalition demeure active et constitue la référence concernant la lutte à la privatisation partielle du parc national du Mont-Orford. Les éventuels débats concernant les objectifs à poursuivre ou les stratégies à privilégier ont eu lieu hors du champ médiatique et n'ont pas nui à la coalition.

Aucune organisation concurrente ne s'est imposée. En fait, le seul groupe que nous avons repéré était la Coopérative de solidarité du Mont-Orford, qui s'était constituée en septembre 2006 avec l'objectif de développer une alternative récréotouristique viable au parc national du Mont-Orford et de s'imposer comme promoteur. Les deux groupes, très proches dans les faits, ont décidé de conserver une distance médiatique. Cependant, chacun avait un représentant qui siégeait à l'instance décisionnelle de l'autre groupe. À l'occasion, SOS Parc Orford et la Coopérative de solidarité du Mont-Orford tenaient des événements conjoints. On ne parle donc pas de concurrence, mais bien de complémentarité.

5. LE DÉNOUEMENT

La coalition connaît une demi-victoire avec l'abandon, par le gouvernement du Québec et à quelques jours avant la fin officielle, de l'appel d'offres. Quoique très importante sur le plan symbolique, cette victoire demeure partielle pour la coalition. En effet, cette dernière a l'assurance que, dans l'immédiat, les terrains demeureront propriété publique, cependant, le gouvernement ne s'engage pas à les réintégrer à l'intérieur des limites du parc national.

Le gouvernement libéral cède provisoirement la gestion du terrain de golf et du centre de ski à la SÉPAQ. Il mandate de plus la MRC de Memphrémagog de lui soumettre une proposition d'un projet d'aménagement récréotouristique rentable, et sain sur le plan environnemental, au parc du Mont-Orford. La MRC a jusqu'au mois de mai 2009 pour proposer ce plan qui doit faire consensus dans la région.

La décision du gouvernement permet de calmer les opposants et de détourner l'attention du public du dossier du parc national du Mont-Orford. De plus, elle repousse de deux ans toutes les décisions à venir concernant le développement aux abords du parc national. Il s'agit d'une longue pause.

Le rythme de la coalition a beaucoup ralenti depuis la fin de l'appel d'offres. Tout en participant aux travaux de la MRC, les membres de la coalition demeurent vigilants. Ils continuent de préparer le recours collectif. Ils accomplissent également du travail de démarchage auprès des différents partis politiques afin que les candidats se positionnent pour le retour des terres dans le parc national du Mont-Orford lors d'une future campagne électorale.

Même si la fréquence et l'intensité ont diminué, les membres de la coalition se réunissent encore régulièrement. La coalition publie encore des infolettres pour garder les membres informés et, semestriellement, elle organise des assemblées générales d'information.

6. L'ÉVALUATION DE LA LUTTE

La coalition SOS Parc Orford est encore active au printemps de 2008 et certaines de ses actions sont toujours en cours. Le recours collectif n'a pas encore été entendu et la coalition participe encore, jusqu'en mai 2009, aux travaux du comité de parrainage de la MRC de Memphrémagog. Cependant, aux dires mêmes des deux membres de la coalition interrogés, l'activité est beaucoup moins intensive actuellement qu'en 2006 au plus fort de la lutte. Ainsi, la demi-victoire de mai 2007 acquise, alors que le gouvernement laisse tomber l'appel d'offres et décide de garder les terres retirées du parc national en terrain public (mais toujours hors parc), marque une pause. Cette pause permet de procéder à l'évaluation d'une étape importante de la lutte.

6.1. Sur le plan de la répartition

La lutte contre la privatisation partielle du parc du Mont-Orford permet de réaliser des gains sur la répartition politique et idéologique. Cette affirmation s'appuie sur la forte mobilisation et sur le fait qu'elle a réussi à faire changer d'avis le gouvernement. Sur les plans de la répartition économique, les effets sont moins marqués.

6.1.1. Plan économique

Le principal argument invoqué par le gouvernement du Québec et par le gestionnaire Mont-Orford Inc. pour réclamer la privatisation partielle du parc national du Mont-Orford est un argument économique. Il faut privatiser pour pouvoir développer. La survie des installations existantes en dépend. Pour certains, c'est l'avenir même de la région qui se joue.

À ce moment-ci, il est difficile de statuer sur les retombées économiques de la lutte. Jusqu'en 2009, il y a *statu quo* concernant la possibilité de développement sur les terres du parc national du Mont-Orford. Entretemps, les activités du centre de ski et du terrain de golf continuent, sans baisse d'achalandage, remarquent les médias. De plus, les différents indicateurs consultés indiquent que la population de la MRC de Memphrémagog s'en tire plutôt bien sur les plans économiques comparativement à l'ensemble de la province. Pour l'instant, nous parlons donc d'un effet neutre sur la redistribution économique.

L'issue finale de la lutte quant à un éventuel développement récréotouristique sera plus déterminante sur ce sujet.

6.1.2. Plan politique

À l'origine, les opinions de la base sociale ne sont pas considérées par le gouvernement lorsqu'il annonce son intention de légiférer pour soustraire des terres du parc national du Mont-Orford. Plusieurs personnes déposent des mémoires lors des audiences publiques de 2004 et le BAPE émet alors des réserves sur le projet. Jean Charest lui-même promet de soutenir uniquement un projet qui recueillerait une large acceptabilité sociale. Le projet proposé à l'origine par le gouvernement reçoit l'appui d'une grande majorité de la communauté économique de la région, mais les citoyens y sont, pour une large part, opposés.

En ce sens, le travail visant à faire reconnaître par les élus et par les instances décisionnelles les opinions des citoyens est exemplaire. Les militants de la coalition relatent que le maire du Canton d'Orford, la municipalité où est situé le parc national du Mont-Orford, était d'abord favorable au projet. Il s'alignait ainsi sur l'ensemble des décideurs économiques et politiques de la région. Cependant, voyant la mobilisation et prenant le pouls de la population, il a changé d'opinion et est devenu un solide opposant au projet. La mobilisation a permis d'influencer au moins une personnalité au pouvoir.

L'abandon de l'appel d'offres avant la fin est un indicateur de la force de la mobilisation et démontre une avancée sur le plan de la représentation politique.

La coalition a réussi également à se faire inviter au comité de parrainage qui travaillait à développer un plan de développement récréotouristique pour le parc national du Mont-Orford. Cette présence constitue également une avancée sur le plan de la représentation politique. Quant à savoir si la présence de la coalition permettra d'influencer les discussions et les résultats des travaux du comité de parrainage, il est trop tôt pour le savoir.

6.1.3. Plan idéologique

Plusieurs groupes et individus ont rejoint la lutte pour des raisons qui touchaient à la préservation de l'environnement et pour promouvoir d'autres modèles de développement économique. Cependant, l'entrée des artistes dans la lutte a permis de mettre à l'avant-scène des arguments liés à la beauté, à la culture et à l'héritage commun. Ces éléments font appel aux émotions et permettent de rejoindre profondément la population. La mise en lumière de ces éléments reliés aux émotions est, selon nous, un effet de cette lutte.

Le recours collectif, s'il donne raison aux requérants, constitue également un élément qui permettrait de faire reconnaître la légitimité idéologique des opposants à la privatisation partielle du parc national du Mont-Orford.

Enfin, le succès de la mobilisation et la demi-victoire obtenue par la coalition ont eu l'effet de redonner espoir aux citoyens en leur prouvant qu'il valait la peine de se battre (Entrevue 2). Un des interlocuteurs remarque que plusieurs groupes de pressions formés par la suite reprennent l'appellation « SOS » qu'on trouve dans le nom de la coalition SOS Parc Orford. Ce qui, selon lui, est une preuve de la reconnaissance de l'action de la coalition.

6.2. Sur le plan de l'organisation

La coalition SOS Parc Orford a mené une lutte exemplaire à plusieurs égards. En ce sens, on remarque des effets positifs sur l'autonomie, les capacités de mobilisation et la solidarité de la base sociale.

6.2.1. L'autonomie

Sur le plan de l'autonomie, on note une grande stabilité entre le moment du début et de la fin de la lutte. D'une part, il est utile de rappeler que la question de l'avenir du parc national du Mont-Orford est discutée depuis de nombreuses années déjà dans la région. Les différents acteurs ont eu l'occasion de se positionner avant le début de la lutte. Ainsi, dès sa création, les membres de la coalition sont en mesure d'établir un objectif précis et un mode de fonctionnement clair. La coalition est formée d'individus actifs dans plusieurs groupes de la région. Ces membres sont donc en contact quotidien avec les résidents de l'Estrie qui forment la base sociale. En outre, les membres de la coalition décident de conserver une structure légère et temporaire. Ainsi, le groupe ne s'incorpore pas, il choisit de ne nommer aucun permanent ni de ne rémunérer personne. De plus, le financement provenait de sources autonomes.

Pour s'assurer de demeurer près des intérêts de la base sociale, les membres de la coalition prennent soin de convoquer la population en assemblées citoyennes environ deux fois par année. La coalition commande également des sondages à des firmes indépendantes. Aucun indice ne nous laisse croire que la coalition modifie ses objectifs en cours de route ni qu'elle s'éloigne de la base sociale. Au contraire, une grande adéquation est observée entre la vision populaire et les positions défendues par la coalition, comme en font foi la participation aux assemblées citoyennes organisées par la coalition et les résultats des différents sondages.

6.2.2. *La solidarité*

La coalition SOS Parc Orford demeure au cœur de la lutte contre la privatisation partielle du parc national du Mont-Orford. En effet, dès le début, cette coalition réussit à rassembler sous le même objectif un nombre impressionnant de personnes et d'organismes qui, en temps normal, militent pour des causes différentes ou divergent sur le plan de l'idéologie ou des stratégies à adopter.

Les groupes membres de la coalition ont mis leurs ressources en commun pour le bien de la cause. Il est probable que cette façon solidaire de travailler a porté fruits et a permis de développer des alliances et de renforcer chacune des organisations.

6.2.3. *La mobilisation*

La mobilisation autour du projet de privatisation du parc national du Mont-Orford a pris naissance avant le début de la lutte. De plus, dès sa fondation, la coalition crée des mécanismes permettant de mobiliser et de tenir informés les sympathisants de façon efficace : site Internet, infolettres, nombreux communiqués de presse, etc. La mobilisation rapide d'un très grand nombre de personnes et d'organismes de partout au Québec constitue une réussite certaine.

Le temps le plus fort de la mobilisation est observé durant les quelques mois qui suivent l'annonce de l'intention du gouvernement de privatiser une partie du parc national du Mont-Orford au mois de mars 2006. La mobilisation atteint son sommet le 12 avril alors que 12 000 personnes marchent contre le projet à Montréal. Un mois plus tard, plus de 80 000 personnes signent la pétition en ligne.

La mobilisation ne sera jamais aussi forte par la suite à mesure que le dossier de la privatisation du parc du Mont-Orford sort de la sphère médiatique.

Cependant, tout porte à croire qu'il serait encore possible pour la coalition de mobiliser un nombre significatif de personnes dans une action collective si le contexte le commandait à nouveau.

La composition de la coalition est remarquablement stable tout au long de la lutte. Les mêmes associations demeurent représentées. Et même si certaines personnes quittent leur emploi au sein du groupe fondateur, elles continuent à siéger sur la coalition à titre individuel, et ce, en tenant compte que, pendant plus d'un an, des réunions ont lieu tous les dimanches matins, en plus des activités à mener entre les réunions.

Quant à la base sociale, son opposition au projet demeure stable depuis le début de la lutte.

7. LES PISTES DE RENOUVELLEMENT

La lutte contre la privatisation partielle du parc national du Mont-Orford n'est pas terminée. Il est néanmoins possible d'en tirer quelques constats et enseignements. En effet, malgré un résultat mitigé quant à l'atteinte de l'objectif de départ, nous croyons que, sous plusieurs aspects, il s'agit d'une lutte exemplaire.

L'appui et la mobilisation massive des citoyens et l'attention médiatique portée à la lutte sont des éléments clés du succès de la coalition. Quels sont les facteurs qui permettent à la coalition SOS Parc Orford de réussir là où plusieurs autres mouvements arrivent à de moins bons résultats ? Nous avons identifié plusieurs éléments qui s'avèrent favorables et qui pourraient inspirer d'autres mouvements. Ces éléments réfèrent à l'ancrage de la lutte dans son milieu, à la coalition même, à la visibilité des appuis et des alliés, à l'utilisation efficiente des moyens de communication et, enfin, au contexte politique.

Objectivement, la MRC de Memphrémagog se porte relativement bien : sa population est en croissance constante, ce qui est assez unique pour une MRC rurale, et les indicateurs de revenus et d'emploi sont plus favorables qu'ailleurs au Québec. Derrière cette façade favorable, nous constatons que la MRC de Memphrémagog vit une transition entre une économie axée sur l'industrie manufacturière et l'essor rapide de l'industrie récréotouristique, et cette transition ne se fait pas sans tensions et sans inquiétudes. Des usines ferment, la population vieillit. Dans ce contexte, le projet de développement au parc du Mont-Orford fait office de symbole pour la population de la région qui démontre de l'ambivalence entre la préservation de l'héritage et le développement économique. Des groupes de la population se confrontent depuis plusieurs années sur ce sujet. Ainsi, quand le gouvernement du Québec annonce son intention de procéder à la privatisation d'une partie du parc national du Mont-Orford, la table est déjà mise. Chacun est prêt à commencer la lutte.

La coalition SOS Parc Orford est au cœur de la mobilisation. Plusieurs éléments tant dans la composition que dans le mode de fonctionnement de cette dernière contribuent au succès. La coalition se met sur pied rapidement autour d'un noyau restreint de personnes compétentes et mobilisées qui demeurent actives tout au long de la lutte. De plus, le nombre de membres demeure consciemment limité. La coalition n'a jamais comporté plus de 11 membres. Ce nombre favorise la rapidité de réaction, et la qualité de ses membres permet à la coalition de s'imposer rapidement comme un interlocuteur crédible auprès des opposants. Plutôt que sur la taille de la coalition, la démonstration de force se fait en ralliant un nombre impressionnant d'alliés autour de ses revendications. Régulièrement, par différents moyens, assemblées publiques, sondages internes, appels à la mobilisation, la coalition s'assure de demeurer en

harmonie avec les revendications de sa base. Elle conserve un mode de fonctionnement léger, sans coordination, sans incorporation et sans structure permanente, identifie rapidement une cible à atteindre et déploie par la suite plusieurs actions qui visent l'atteinte de cette cible unique. Ce fonctionnement simple autour d'un objectif précis lui permet d'adapter, voire de modifier, ses stratégies au cours de la lutte selon le contexte du moment.

Un élément marquant de la lutte menée contre la privatisation partielle du parc national du Mont-Orford est la mobilisation large et rapide. Plusieurs éléments méritent notre attention. De nombreux artistes connus et appréciés du public s'engagent activement. Ces artistes aident certainement à faire connaître les enjeux et à mobiliser certains groupes de personnes. De plus, certains contribuent concrètement à la coalition SOS Parc Orford en participant aux spectacles bénéfiques notamment. De même, de nombreuses autres personnalités du Québec prennent position dans ce débat. Les différentes actions mises sur pied par la coalition (rassemblements collectifs, marches et pétitions) permettent à plusieurs de manifester leur opposition au projet de privatisation partielle du parc national du Mont-Orford et leurs craintes quant aux enjeux de la lutte. Ces démonstrations de force, en particulier la marche du 12 avril 2006, mènent au résultat que l'on connaît. Enfin, la coalition réussit à transcender l'aspect régional pour donner une portée nationale à la lutte, ce qui constitue un autre élément de succès.

Outre la mobilisation, une autre force de la coalition est l'utilisation efficace des moyens de communication à sa disposition et la capacité de développer un argumentaire solide et crédible. À l'heure des communications de masse, la coalition sait faire un usage judicieux d'Internet comme outil de mobilisation et comme plate-forme d'argumentation. Cependant, elle ne s'en tient pas à ce médium. La coalition publie de nombreux communiqués de presse et organise plusieurs conférences de presse afin de faire connaître ses revendications et ses arguments. Nous l'avons vu, le dossier de la privatisation partielle du parc national du Mont-Orford est un des événements les plus présents dans les médias en 2006, ce qui est tout à fait remarquable pour un dossier régional.

Enfin, au-delà des forces internes de la coalition, un dernier élément mérite notre attention. La lutte émerge dans un contexte social et politique particulier. En effet, à l'hiver et au printemps 2006, la popularité du gouvernement libéral au pouvoir au Québec est à son plus bas et la population trouve plusieurs raisons de protester et de manifester son opposition. Il est impossible de dire si la lutte aurait connu le même déroulement dans un autre contexte politique, mais nous en doutons.

Le gouvernement du Québec, le principal opposant, concède une partie de la victoire à la coalition et à ses sympathisants et reporte la décision finale en mai 2009, soit deux ans plus tard. Notre principale interrogation face à l'issue de la lutte est sa capacité de perdurer dans le

temps. En effet, la demi-victoire de mai 2007 a pour effet de calmer le jeu et de démobiliser une certaine partie des sympathisants et alliés. Ainsi, même si les membres de la coalition continuent dans les faits de viser le but ultime et de revendiquer le retour des terres privatisées à l'intérieur des limites du parc national du Mont-Orford, la pression est beaucoup moins forte sur les opposants. Le dossier disparaît de l'espace médiatique et, pour une grande partie de la base sociale, il est clos. En quelques années, le contexte politique et économique évolue beaucoup. La coalition réussira-t-elle à mobiliser de nouveau la base sociale si les événements le commandent ? Saura-t-elle retrouver une tribune dans les médias ? Les informateurs rencontrés le croient.

Un examen attentif des suites de la lutte, notamment lors de l'écoute du recours collectif et du dépôt du rapport du comité de parrainage en mai 2009, permettra de jeter un éclairage là-dessus.

BIBLIOGRAPHIE

- BAKER, Joseph. 2006. « Lettre ouverte à MM. André Bourassa et Yves Gosselin présidents de l'Ordre des architectes du Québec et de l'Institut royal d'architecture du Canada », publiée le 16 mai, [en ligne]. [http://sosparcorford.org/article.php3?id_article=151] (consulté le 5 mai 2008).
- BAPE. 2005a. « Le rapport du BAPE est maintenant public ». Communiqué publié le 23 mars.
- BAPE. 2005b. Les répercussions d'un échange de terrains sur la biodiversité et l'intégrité écologiques du parc national du Mont-Orford. Rapport d'enquête et d'audience publique, mars, 140 p.
- BEAUDET, Gérard. 2006. « Orford : L'attrait de l'inaccessible ». Le Devoir, 29 mars.
- BEAUREGARD-LANGELIER, Hugo. 2007. La lutte contre les coupures de 103 millions de dollars dans l'aide financières aux études (AFE). Cahier du CRISES, Coll. Mouvements sociaux, no MS0702.
- BRASSARD, Jacques. 2006. « Charest doit résister ». La Presse, 12 avril.
- BRUNEL, Pierre. 2006. Un développement durable pour le Parc du Mont-Orford ? [en ligne]. [http://sosparcorford.org/article.php3?id_article=67] (consulté le 5 mai 2008).
- BUECHLER, Steven M. 2000. « Social Movement Theory: A Sociology of Knowledge Analysis ». Dans *Social Movements in Advanced Capitalism*, New York, Oxford University Press, p. 19-57.
- CHAREST, Jean. 2003. Les engagements électoraux de Jean Charest. Courriel envoyé aux Amis du parc Orford le 10 avril, [en ligne]. [http://sosparcorford.org/article.php3?id_article=63] (consulté le 5 mai 2008).
- CHARRON, Claude. 2006. Les vendeurs de montagne, Canoë, publié le 7 mars, [en ligne]. [<http://tva.canoe.com/votreinfo/opinions/ccharron/400.html>] (consulté le 5 mai 2008).
- CHOUINARD, Tommy. 2006. « Une paix sans calumet. Orford – Charest et Mulcair déclarent une trêve mais restent sur leurs positions ». La Presse, 6 avril.
- COMEAU, Yvan. 2005. Grille pour la réalisation de monographies portant sur des luttes collectives. Montréal, Cahier du CRISES, Coll. Mouvements sociaux, no MS0501.
- CÔTÉ, Charles. 2006. « Dans les terres du futur parc du Mont-Orford. L'avenir du parc est entre les mains de trois grands propriétaires ». Le Devoir, 18 mai.
- DESCÔTEAUX, Bernard. 2006. « Impro politique ». Le Devoir, 8 mars.
- DUBUC, Alain. 2007. « Orford : le grand guignol ». La Presse, 14 septembre.
- DUHAIME, Yves L. 2006. « À propos du mont Orford ». Le Devoir, 8 et 9 avril.
- DUTRISAC, Robert. 2006. « Québec achètera des terrains en partie dévastés ». Le Devoir, 19 avril.

- DUTRISAC, Robert et Louis-Gilles FRANCŒUR. 2006. « Orford : Mulcair contredit Charest ». *Le Devoir*, 31 mars.
- EMPLOI-QUÉBEC. 2008. *Emploi-Québec Estrie*, [en ligne]. [<http://www.emploi-quebecestrie.net/>] (consulté le 1er mai 2008).
- FRANCŒUR, Louis-Gilles. 2007. « Aires protégées : Québec reporte l'objectif de 8 % à 2010 ». *Le Devoir*, 16 février.
- FRANCŒUR, Louis-Gilles. 2006a. « Béchard vendra le mont Orford aux promoteurs ». *Le Devoir*, 7 mars.
- FRANCŒUR, Louis-Gilles. 2006b. « Pierre Dansereau dénonce la privatisation au Mont-Orford ». *Le Devoir*, 12 juin.
- FRANCŒUR, Louis-Gilles et Antoine ROBITAILLE. 2006. « Québec se réserve le droit de doubler la superficie d'Orford ». *Le Devoir*, 7 avril.
- GAGNON, Jean-François. 2006. « Paradis 'beaucoup incommodé' ». *La Tribune*, 13 juin.
- GAGNON, Serge et Jean-François DUVAL. 2007. *État des lieux de la MRC de Memphrémagog. Centre de recherche sur le développement territorial et la Chaire de recherche en développement des collectivités, Université du Québec en Outaouais*, 64 p.
- GILL, Maurice. 2006. « Mont Orford : Échos du mont Pinnacle ». Lettre adressée à monsieur Jean Charest, [en ligne]. [http://sosparcorford.org/article.php3?id_article=152] (consulté le 5 mai 2008).
- GIRARD, Marc-André. 2006. « Mon Orford, notre Orford ! ». *Le Devoir*, 29 mars.
- GIROUX, Marie-Ève. 2007. *Lutte contre le projet de centrale thermique du Suroît. Cahier du CRISES, Coll. Mouvements sociaux, no MS0703*.
- Gouvernement du Québec. 2006a. « Parc national du Mont-Orford – Un projet qui garantit la vocation de conservation du parc national tout en soutenant l'essor économique et social de la région ». Communiqué publié le 6 mars.
- Gouvernement du Québec. 2006b. « Parc national du Mont-Orford – La superficie du parc national sera doublée : une première au Québec ». Communiqué publié le 6 avril.
- Gouvernement du Québec. 2006c. « Développement d'une station récréotouristique quatre-saisons au Mont-Orford, Québec ». Appel d'offres. Document de promotion, 11 p.
- Gouvernement du Québec. 2008). Portail gouvernemental. Région de l'Estrie, [en ligne]. [<http://www.estrie.gouv.qc.ca/>] (consulté le 1er mai 2008).
- HALL, Geoffrey. 2006. « La vraie nature du Parc du Mont-Orford », [en ligne]. [http://sosparcorford.org/article.php3?id_article=44] (consulté le 5 mai 2008).

- HUBERT, Jean et al. 2006. « Pour des parcs nationaux durables au Québec, le cas du parc national du Mont-Orford ». Lettre ouverte au premier ministre Jean Charest, [en ligne]. [http://sosparcorford.org/article.php3?id_article=64] (consulté le 5 mai 2008).
- Institut de la statistique du Québec. 2008. Profil des régions et des MRC, [en ligne]. [http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/profils/region_00/region_00.htm] (consulté le 1er mai 2008).
- KESTERMAN, Jean-Pierre. 2006. « Le parc du Mont-Orford – L’aboutissement d’un siècle d’admiration ». *Le Devoir*, 29 mars.
- LABERGE, Marie. 2006. « Un projet nuisible ». *La Presse*, 1er avril.
- LAMBERT, Phyllis. 2006. « Dire non au démantèlement du parc du Mont-Orford ». *Le Devoir*, 6 juin.
- Léger Marketing. 2006. « Opinion des Québécois à l’égard de la vente du mont Orford », [en ligne]. [<http://www.legermarketing.com/documents/SPCLM/060313FR.pdf>]. Sondage publié le 11 mars 2006.
- LESSARD, Denis. 2006a. « Sondage CROP – La Presse. Les Québécois contre la vente du Mont-Orford ». *La Presse*, 3 mai.
- LESSARD, Denis. 2006b. « Le projet du mont Orford est malmené ». *La Presse*, 24 mai.
- LESSARD, Denis. 2006c. « Nouvelle foire d’empoigne à l’Assemblée nationale ». *La Presse*, 25 mai.
- LIBERSAN, Claude. 2006. « Parc du Mont-Orford – La montagne s’embourgeoise ». *Le Devoir*, 3 avril.
- Memphremagog Conservation Inc. 2006a. « Un gros merci ! 8 000 signatures pour la préservation du Mont-Orford (mars 2005) », [en ligne]. [<http://memphremagog.org>] (consulté le 5 mai 2008).
- Memphremagog Conservation Inc. 2006b. « Parc national du Mont-Orford, la position du MCI », [en ligne]. [<http://www.memphremagog.org>] (consulté le 5 mai 2008).
- MDDEP. 2008. [en ligne]. [www.mddep.gouv.qc.ca] (consulté le 5 mai 2008).
- MRC Memphrémagog. 2006. Projet récréotouristique du Mont-Orford. Rapport du groupe de travail, 5 septembre, 27 p.
- MRC Memphrémagog. 2007a. SOS Parc Orford et la CREE seront invités à collaborer au comité de parrainage dans le dossier du Mont-Orford. Communiqué publié le 8 juin.
- MRC Memphrémagog. 2007b. Dossier du Mont-Orford : Le comité de parrainage débute ses activités. Communiqué publié le 28 août.
- MRC Memphrémagog. 2007c. Dossier du Mont-Orford : Les élus de la région rencontreront la ministre Line Beauchamp mardi prochain. Communiqué publié le 14 septembre.
- MRC Memphrémagog. 2007d. Entente entre le gouvernement du Québec et Mont-Orford Inc. : La région de Memphrémagog se réjouit de la nouvelle. Communiqué publié le 27 septembre.

- MRC Memphrémagog. 2007e. La MRC de Memphrémagog déplore les appréhensions de SOS Parc Orford. Communiqué publié le 27 septembre.
- MRC Memphrémagog. 2007f. Dossier du Mont-Orford : Une première rencontre des comités de travail. Communiqué publié le 16 octobre.
- MRC Memphrémagog. 2008. [en ligne]. [<http://www.mrcmemphremagog.com/>] (consulté le 1er mai 2008).
- Parti libéral du Québec. 2003a. Résolution du Parti libéral du Québec pour que le BAPE soit mandaté pour des audiences dans le cas de modifications aux limites d'un parc. Résolution 21, adoptée et amendée lors du Conseil général du 14 septembre.
- Parti libéral du Québec. 2003b. Résolution pour améliorer la protection des parcs. Résolution 28, adoptée et amendée lors du Conseil général du 14 septembre.
- Parti libéral du Québec. 2006. Proposition favorable à la vente de terrains. Résolution 4, adoptée et amendée lors du Conseil général des 5, 6 et 7 mai.
- POTVIN, Catherine et al. 2006. Des scientifiques se prononcent contre la vente d'une partie du Mont-Orford, [en ligne]. [http://sosparcorford.org/article.php3?id_article=45]. Lettre écrite le 7 avril.
- POTVIN, Gérard. 2006. « Le ski et le golf au parc national du Mont-Orford – Un legs des pionniers et non une anomalie ». Le Devoir, 14 mars.
- Québec solidaire. 2006. Le public à l'aide du privé au mont Orford. Communiqué de Québec solidaire Estrie publié le 7 février.
- RRSSS de l'estrie. 2002. Portrait de santé de l'Estrie, [en ligne]. [http://www.sante-estrie.qc.ca/agence/publications/sante_publicque/portraitsanteestriefaitssail.pdf]
- SÉGUIN, Richard. 2006. Nos héritiers (Orford). Chanson.
- Société de la faune et des parcs (sans date). Depuis 1938, toujours un parc national. Fiche de la Société de la faune et des parcs.
- SOS Parc Orford. 2006a. « La coalition SOS Parc Orford organise son premier rassemblement le dimanche 26 mars à Orford ». Communiqué publié le 17 mars.
- SOS Parc Orford. 2006b. « Vente du mont Orford : plus de 3 000 personnes disent non ! ». Communiqué publié le 26 mars.
- SOS Parc Orford. 2006c. « Mulcair opposé à la Loi spéciale visant la privation d'une partie du parc du Mont-Orford ». Communiqué publié le 31 mars.
- SOS Parc Orford. 2006d. « Une montagne de révélations sur la vraie situation financière de la station du mont Orford ». Communiqué publié le 5 avril.
- SOS Parc Orford. 2006e. « Un écran de fumée pour masquer la violation de la Loi sur les parcs ». Communiqué publié le 7 avril.

- SOS PARC ORFORD. 2006f. « À l'ombre de l'Orford : Un spectacle qui soulève les troupes ! ». Communiqué publié le 12 avril.
- SOS Parc Orford. 2006g. « Privatisation du mont Orford. Un dangereux précédent pour l'ensemble des parcs du Québec ». Communiqué publié le 19 avril.
- SOS Parc Orford. 2006h. « La coalition SOS Parc Orford invite tous les Québécois à la grande marche pacifique contre la vente d'une partie du parc du Mont-Orford ce samedi, à Montréal ! ». Communiqué publié le 20 avril.
- SOS Parc Orford. 2006i. « La coalition SOS Parc Orford est convaincue que les terrains à vendre au parc du Mont-Orford sont bien plus que des stationnements ! ». Communiqué publié le 2 mai.
- SOS Parc Orford. 2006j. « Selon SOS Parc Orford, les condos dans le parc du Mont-Orford offriront de bien minces retombées économiques ». Communiqué publié le 9 mai.
- SOS Parc Orford. 2006k. « SOS Parc Orford appelle la population à se mobiliser de nouveau, le 3 juin à Québec ». Communiqué publié le 11 mai.
- SOS Parc Orford. 2006l. « SOS Parc Orford dévoile que les promoteurs feront de gros profits lors de l'achat d'une partie du mont Orford ». Communiqué publié le 18 mai.
- SOS Parc Orford. 2006m. « SOS Parc Orford propose une piste de solution rentable ». Communiqué publié le 31 mai.
- SOS Parc Orford. 2006n. « SOS Parc Orford défend ses arguments devant la MRC ». Communiqué publié le 26 juillet.
- SOS Parc Orford. 2006o. « Projet récréotouristique du mont Orford. Retour à un projet décrié par le BAPE et socialement inacceptable ». Communiqué publié le 8 septembre.
- SOS Parc Orford. 2006p. « SOS Parc Orford rencontre ses sympathisants ». Communiqué publié le 20 septembre.
- SOS Parc Orford. 2006q. « 350 sympathisants appuient le plan d'action de SOS Parc Orford ». Communiqué publié le 25 septembre.
- SOS Parc Orford. 2006r. « Orford : Vente à rabais prévisible ». Communiqué publié le 12 octobre.
- SOS Parc Orford. 2006s. « Aujourd'hui devant nous, nos héritiers se font voler ». Communiqué publié le 20 novembre.
- SOS Parc Orford. 2006t. « Privatisation du Mont-Orford : Un recours collectif est déposé ». Communiqué publié le 15 décembre.
- SOS Parc Orford. 2006u. « Orford à vendre pour une somme dérisoire ». Communiqué publié le 19 décembre.

- SOS Parc Orford. 2006v. Mémoire de la Coalition SOS Parc Orford sur le Projet de loi no 23, présenté à la Commission des transports et de l'environnement, publié le 23 mai, [en ligne]. [http://sosparcorford.org/article.php3?id_article=154] (consulté le 5 mai 2008).
- SOS Parc Orford. 2007a. « Orford : Manifestation conjointe pour le 1er anniversaire ». Communiqué publié le 15 février.
- SOS Parc Orford. 2007b. « Mont-Orford : Sacrifier un parc national pour 15 ans de ski ! ». Communiqué publié le 6 mars.
- SOS Parc Orford. 2007c. « Parc Orford : Une demi-victoire pour la population du Québec ». Communiqué publié le 8 mai.
- SOS Parc Orford. 2007d. « Consensus sur l'avenir du Parc du Mont-Orford : La montagne et les terrains exclus doivent réintégrer le parc ». Communiqué publié le 13 juin.
- SOS Parc Orford. 2008. [en ligne]. [www.sosparcorford.org] (consulté le 5 mai 2008).
- Ville de Magog. 2006. Vision de la Ville de Magog à l'égard du projet récréotouristique du parc national du mont Orford et de la région Magog-Orford (résolution 499-2006).
- Wikipédia. 2008). L'affaire de la privatisation du Mont-Orford, [en ligne]. [http://fr.wikipedia.org/wiki/Affaire_de_la_privatisation_du_Mont-Orford] (consulté le 26 février 2008).

ANNEXE 1

Organisations et personnes qui ont signifié leur appui à la coalition²⁰

Groupes ou associations

- ACEF Estrie
- Action boréale de l'Abitibi-Témiscamingue (ABAT)
- Association du patrimoine de Pottou
- Association générale des étudiants du Cégep de Drummondville (AGECD)
- Association générale des étudiants en sciences de l'Université de Sherbrooke
- Association Générale Étudiante de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de l'Université de Sherbrooke (AGEFLESH)
- Association étudiante du Collège Montmorency
- Association générale des étudiants du Collège Édouard-Montpetit
- Association générale des étudiants en agriculture, alimentation et consommation, Université Laval (AGÉTAAC)
- Association pour la protection de l'environnement de Lévis (APPEL)
- Association pour la protection du boisé Sainte-Dorothée, Laval
- Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ)
- Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)
- Association québécoise des groupes d'ornithologues (AQGO)
- Aventure Écotourisme Québec (AÉQ)
- Centrale des syndicats du Québec (CSQ)
- Cercle des Jeunes Naturalistes (CJN)
- Club Sierra du Québec
- Coalition citoyenne Santé & Environnement
- Coalition Eau Secours !
- Coalition Verte
- Comité de restauration de la rivière Etchemin
- Comité des citoyens de la MRC Deux-Montagnes
- Collectif de Sept-Îles pour la santé des femmes
- Collectif régional d'éducation sur les médias d'information (CRÉMI)
- Communauté métisse de l'Estrie
- Confédération des syndicats nationaux (CSN)
- Conseil des monuments et sites du Québec
- Conseil national des Jeunes du Parti Québécois (CJNPQ)
- Conseil National du Parti vert du Québec
- Conseil régional de l'environnement de Laval
- Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean (CREDD)
- Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO)
- Coopérative Arche de Noé

²⁰ Source : SOS Parc Orford, liste mise à jour le 12 juin 2006.

- Coopérative Conservation Développement Nature
- Corporation pour la mise en valeur du bois de l'Équerre
- Corridor appalachien (ACA)
- EcoInitiatives
- Éco-Nature Inc.
- Écolo Vallée & Mitis
- Entrée Libre de Sherbrooke, journal communautaire
- Environnement Jeunesse (ENJEU)
- Équiterre
- Espace Mauricie
- Fédération autonome du collégial
- Fédération des Étudiants de l'Université de Sherbrooke (FEUS)
- Fédération des sociétés d'histoire du Québec
- Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ)
- Fiducie foncière Mont Pinacle
- Fierté mauricienne
- Fondation du Mont Saint-Bruno
- Fondation Rivières
- Forum Jeunesse Estrie
- Front Vert
- Génération Rock
- Greenpeace
- Groupe de réflexion et d'action sur le paysage et le patrimoine (GRAPP)
- Jeunes Néo-Démocrates du Québec
- L'Île du Marais Inc.
- La cellule péquiste du Cégep de Sainte-Foy
- La Coopérative de travail Terre Nouvelle (CTTN)
- La corporation des Amis du Parc du Mont-Tremblant
- La société de biologie de Montréal (SBM)
- Les Amis de la Terre de l'Estrie
- Les Amis de la montagne (Mont Royal)
- Les Amis de la Tourbière de St-Joachim-de-Shefford
- Les Amis des Monts-Groulx
- Les professeurs du département de philosophie du Cégep de Sherbrooke
- Les professeurs du département de physique du Cégep de Sherbrooke
- Les Sentiers de l'Estrie
- Les verts boisés du fjord
- Mountain Equipment Coop
- Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec (MÉPACQ)
- Mouvement Vert Mauricie
- Nova Scotia Wild Flora Society
- Parti Québécois
- Parti Québécois Laurier-Dorion
- Parti Québécois Mirabel
- Parti Québécois St-Jean
- Parti Québécois Verchères et Stéphane Bergeron, député de Verchères et Porte-parole de l'opposition officielle en matière de faune et parcs
- Parti Vert du Québec et son instance régionale de l'Estrie
- Projet Montréal
- Projet Rescousse

- Québec Solidaire et Québec Solidaire - Estrie
- RAPPEL
- Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ)
- Regroupement d'éducation populaire en action communautaire des régions de Québec et Chaudière-Appalaches (REPAC)
- Réseau de milieux naturels protégés
- Réseau québécois des groupes écologistes (RQGE)
- Réseau québécois pour la simplicité volontaire
- Sauvons nos boisés et milieux humides
- Société d'embellissement du village d'Eastman (SEVE)
- Société de Conservation du Corridor naturel de la Rivière au Saumon (SCCNRS)
- Société de philosophie de Sherbrooke
- Société des Professeurs de Géographie du Québec (SPGQ)
- Société du loisir ornithologique de l'Estrie
- Société du Parc Régional Dufresne
- Société nationale de l'Est du Québec
- Société nationale des Québécoises et Québécois des Hautes-Rivières
- Société nationale des Québécois Richelieu-Saint-Laurent
- Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal
- Soleil du jour, Kamouraska
- SOS Levasseur
- St. Francis Valley Naturalists' Club
- Surveillance du territoire d'Otterburn Park (STOP)
- Syndicat de l'enseignement de l'Estrie
- Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ)
- Syndicat des travailleurs (euses) de distribution Multi-Markes Laval - CSN
- Syndicat du personnel enseignant du Cégep de Sherbrooke
- Table ronde des organismes volontaires d'éducation populaire de l'Estrie (TROVEPE)
- Table régionale des centres de femmes de Montréal-Laval
- Table régionale des organismes volontaires d'éducation populaire (TROVEP) de Montréal
- Univert - Groupe environnemental de l'Université de Sherbrooke
- Votre bras droit enr.
- WWF-Canada

Individus

- | | |
|----------------------------|----------------------|
| • Frédéric Back | • Yves Lambert |
| • Marie-Claire Blais | • Jacques Languirand |
| • Danièle Bombardier | • Patrick Norman |
| • Pascale Bussièrès | • Marina Orsini |
| • France Castel | • Claire Pelletier |
| • Jim Corcoran | • Paul Piché |
| • François Cousineau | • Luc Plamondon |
| • Richard Desjardins | • Serge Postigo |
| • Clémence DesRochers | • Richard Séguin |
| • Marie-Michèle Desrosiers | • Chloé Ste-Marie |
| • Rémy Girard | • Michel Tremblay |
| • Marie Laberge | • Vincent Vallières |

ANNEXE 2**Chanson « Nos héritiers – Orford »**

Texte : Rachel Lussier * Musique : Richard Séguin

*La montagne est triste
blessée à son flanc
il faut qu'elle résiste
aux blessures de ce temps.*

*On se moque ouvertement
et des porteurs d'avenir
on se moque ouvertement
des empêcheurs de tuer en rond*

*Car aujourd'hui devant nous
nos héritiers
se font voler.*

*Les sources
à l'ombre de l'Orford
aimées par le poète
les sources qui coulent sur sa couche
appartiennent à ceux qui viendront.*

*Et vous de mes Cantons
et vous de tout l'pays à vivre
la fraude que voilà n'a rien de régional.*

*Aujourd'hui devant nous
nos héritiers
se font voler.*

*On se moque ouvertement
des porteurs d'avenir
on se moque ouvertement
des empêcheurs de tuer en rond
et je crois, que le temps presse
et je crois, que le temps presse.*

*Car aujourd'hui devant nous
nos héritiers
se font voler.*

ANNEXE 3

Les 16 principes de la loi québécoise sur le développement durable²¹

1. Santé et qualité de vie : les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature ;
2. Équité et solidarité sociales : les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociales ;
3. Protection de l'environnement : pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement ;
4. Efficacité économique : l'économie du Québec et de ses régions doit être performante, porteuse d'innovation et d'une prospérité économique favorable au progrès social et respectueuse de l'environnement ;
5. Participation et engagement : la participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique ;
6. Accès au savoir : les mesures favorisant l'éducation, l'accès à l'information et la recherche doivent être encouragées de manière à stimuler l'innovation ainsi qu'à améliorer la sensibilisation et la participation effective du public à la mise en œuvre du développement durable ;
7. Subsidiarité : les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité. Une répartition adéquate des lieux de décision doit être recherchée, en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des citoyens et des communautés concernés ;
8. Partenariat et coopération intergouvernementale : les gouvernements doivent collaborer afin de rendre durable le développement sur les plans environnemental, social et économique. Les actions entreprises sur un territoire doivent prendre en considération leurs impacts à l'extérieur de celui-ci ;
9. Prévention : en présence d'un risque connu, des actions de prévention, d'atténuation et de correction doivent être mises en place, en priorité à la source ;
10. Précaution : lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement ;

²¹ Source : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs : www.mddep.gouv.qc.ca

11. Protection du patrimoine culturel : le patrimoine culturel, constitué de biens, de lieux, de paysages, de traditions et de savoirs, reflète l'identité d'une société. Il transmet les valeurs de celle-ci de génération en génération et sa conservation favorise le caractère durable du développement. Il importe d'assurer son identification, sa protection et sa mise en valeur, en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérisent ;
12. Préservation de la biodiversité : la diversité biologique rend des services inestimables et doit être conservée pour le bénéfice des générations actuelles et futures. Le maintien des espèces, des écosystèmes et des processus naturels qui entretiennent la vie est essentiel pour assurer la qualité de vie des citoyens ;
13. Respect de la capacité de support des écosystèmes : les activités humaines doivent être respectueuses de la capacité de support des écosystèmes et en assurer la pérennité ;
14. Production et consommation responsables : des changements doivent être apportés dans les modes de production et de consommation en vue de rendre ces dernières plus viables et plus responsables sur les plans social et environnemental, entre autres, par l'adoption d'une approche d'éco-efficience, qui évite le gaspillage et qui optimise l'utilisation des ressources ;
15. Pollueur payeur : les personnes qui génèrent de la pollution ou dont les actions dégradent autrement l'environnement doivent assumer leur part des coûts des mesures de prévention, de réduction et de contrôle des atteintes à la qualité de l'environnement et de la lutte contre celles-ci ;
16. Internalisation des coûts : la valeur des biens et des services doit refléter l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent à la société durant tout leur cycle de vie, de leur conception jusqu'à leur consommation et leur disposition finale.